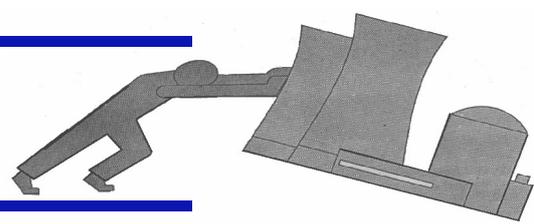


# STOP GOLFECH

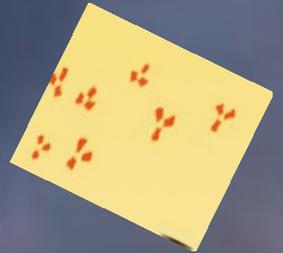


journal de la coordination antinucléaire du Sud-Ouest

[stopgolfech.org](http://stopgolfech.org)

N°80 - Semestriel - 4 €

Février 2018



Le NUCLEAIRE :  
une saleté qui a l'air propre

**on le dénonce**  
**dimanche 4 mars 14h**  
**centrale de Golfech**

Présentation du Réseau citoyen de surveillance radioactivité  
<http://surveillance.golfech.free.fr/>

Les déchets nucléaires et Golfech, le point sur la lutte  
contre enfouissement Bure, apportez vos boîtes de déchets.....

*Fukushima et nous avec Kolin Kobayashi*

**Encore plus  
dangereux que  
le bruit des bottes,**



**Le silence  
des pantouffles**

Réveillez vous, Indignez-vous !

<http://democratieeiledunkerque.wordpress.com>

Sommaire p.16



**Ce dimanche 4 mars à 16h film ciné Apollo  
de Valence d'Agen : Litaté, village contaminé**

**et aussi le 5 mars à 21h ciné Les Nouveaux Bleus  
Beaumont de Lomagne**

## Litaté : chronique d'un village contaminé proche de FUKUSHIMA



Dessin de Makoto Wada

**DIMANCHE 4 MARS 14h**  
ciné APOLLO Valence d'Agen  
et **LUNDI 5 MARS 21h**

Ciné Les nouveaux bleus — Beaumont de Lomagne  
Documentaire de Toshikuni Doï  
Débat avec Kolin Kobayashi, journaliste



Concernant les travailleurs nucléaires au Japon après avoir été arrêté toutes les centrales pendant trois ans, aujourd'hui seuls trois réacteurs marchent, tout de même une partie importante de salariés travaille toujours pour la maintenance et pour mettre à jour les équipements aux nouveaux réglementations (renforcer le système antisismique, renforcer la digue contre tsunami, etc...) de sécurité après Fukushima. Il y a 6000 travailleurs qui travaillent pour le site de Fukushima-Daiichi. Il y a 20 entreprises de sous-traitances (50% des entreprises concernées) qui se plaignent du manque de sécurité, surtout les jeunes travailleurs : difficulté de transmission de savoir-faire dans ce domaine. Ceux qui ont une qualification ou un diplôme ne veulent pas travailler dans le secteur nucléaire. Beaucoup d'entre eux aussi s'investissent dans les travaux de décontamination qui continuent depuis 2012. On voit beaucoup de publicité d'embauche en proposant le salaire de autour de 350 000 yen (3125 € environs/mois) , mais y compris un prime de travail du risque proposé par le gouvernement japonais. Ces publicités d'embauche prétendent que c'est un emploi normal avec un contrat CDI, alors, en réalité, la majorité d'embauche est sous le CDD. On ne sait pas si le prix du salaire est respecté et payé à la fin du travail. Concernant Fukushima-Daiichi, les conditions de travail sont toujours très dures, confrontées de plus en plus avec le niveau élevé de la radioactivité. C'est la raison pour laquelle il y a de moins en moins de candidats pour le site de Fukushima-Daiichi. **K.Kobayashi**

### Nouveau convoi de combustible MOX pour le Japon : Areva continue son business indécent (7-2017)

Alors qu'Areva prépare un convoi de combustible MOX pour le Japon, des associations françaises et japonaises dénoncent le cynisme total d'une entreprise co-responsable de la pollution liée à la catastrophe de Fukushima.

Selon les informations fournies par Greenpeace, un convoi de MOX, ce combustible nucléaire qui contient 8% de plutonium, s'apprête à quitter la France par le port de Cherbourg à destination du Japon, où il arriverait entre mi-août et début septembre après un long et dangereux périple à travers les océans. Il est censé alimenter la centrale nucléaire de Takahama, récemment redémarrée malgré des garanties de sûreté insuffisantes.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations franco-japonaises Yosomono-net et Echo-échanges dénoncent cet envoi scandaleux. Pour la deuxième fois depuis la catastrophe de Fukushima [1], Areva fait du profit en vendant ce combustible dangereux à un pays meurtri par un accident nucléaire, pour alimenter des réacteurs dont la population refuse le redémarrage.

En 2016, plusieurs associations japonaises avaient déjà dénoncé dans une lettre les problèmes de sûreté posés par ce com-

busible ; mais pour Areva, les contrats passent avant la sécurité des populations !

Il faut rappeler que c'est Areva elle-même qui, en 2010, avait livré le combustible MOX qui alimentait le réacteur n°3 de la centrale de Fukushima Daiichi, combustible dont les restes continueront de contaminer des régions entières pendant des siècles.

Ce réacteur n°3 a subi une explosion grave le 14 mars 2011 (une explosion d'hydrogène selon TEPCO, mais une petite explosion nucléaire dans la piscine d'après le physicien Takashi Tsuchida).

Les associations françaises et japonaises invitent les citoyens à exprimer leur indignation devant ces activités profondément immorales.

**1)Un premier envoi de MOX avait déjà eu lieu en avril 2013 : <http://sortirdunucleaire.org/areva-mox-japon>**



## litaté – Chronique d'un village contaminé II film de Doi Toshikuni litaté – Chronique d'un village contaminé II, suivie d'un débat avec Kolin Kobayashi.

Un mois après le tsunami qui déclencha la catastrophe nucléaire du site de Fukushima Dai-ichi le 11 mars 2011, le gouvernement japonais annonce que l'accident nucléaire a atteint le niveau 7, le plus haut niveau de l'échelle Ines (International nuclear event scale). Seulement la catastrophe de Tchernobyl, le 26 avril 1986, avait atteint un tel niveau de gravité.

**Le documentaire de Toshikuni Doï (2013 - 119' - VOstf) évoque la vie des membres de deux familles d'éleveurs d'un village situé à 60 km de Fukushima Dai-ichi, dispersées du fait de la catastrophe.**

Nous sommes en 2013, deux années ont passé depuis l'évacuation du village. Les anciens retournent de temps en temps chez eux honorer leurs morts ou fêter la fin de l'année. Mais leurs petits-enfants sont absents : ce serait prendre trop de risques. Les fils, eux, travaillent désormais comme salariés.

Ces villageois disent leur colère, leur sentiment d'humiliation et de trahison. Ils disent surtout leur attachement à leurs bêtes, à leur terre, à leur culture paysanne, à leur famille.

Après un premier documentaire sur l'évacuation du village d'litaté, qui a obtenu un prix au Japon au festival du documentaire de Yui-fuin, Toshikuni Doï a souhaité recueillir le sentiment des familles déplacées. Son regard s'est lui aussi déplacé. « Qu'est-ce que le pays natal pour l'être humain ? », « Qu'est-ce que la famille ? » demande ainsi le réalisateur, qui qualifie l'histoire de ces villages et de leurs habitants de « Palestine japonaise ».

**Kolin Kobayashi, journaliste et militant membre du Collectif pour un monde sans nucléaire**, évoquera la situation actuelle et le projet Ethos mis en œuvre après Tchernobyl, entre 1996 et 2001, par le Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire (CEPN), déployé également à Fukushima. « Aujourd'hui, écrit-il, Fukushima est sous la férule de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'équipe de Jacques Lochard, directeur du CEPN et vice-président de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR). »

# Golfech : plainte incident 19-10-16, on ne lâche rien

En analysant le dossier pénal, je pense que 4 infractions distinctes sont

## Citation directe dans l'affaire du rejet radioactif accidentel à Golfech par Marie Frachisse, mardi 26 septembre 2017

Bonjour à toutes et tous,  
En novembre 2016, nous avons porté plainte aux côtés de 8 autres associations contre EDF et la centrale de Golfech suite à un important rejet radioactif gazeux accidentel. Cette plainte a été classée sans suite par le Parquet de Montauban. Il convient de savoir si nous allons plus loin dans cette affaire.

### Rappel des faits :

Le 19 octobre 2016, à 18h55, EDF a mis en service une installation censée traiter les rejets radioactifs issus du circuit primaire du réacteur n°1. Un dysfonctionnement s'est produit, puisqu'à 19h58, l'alarme indiquant le dépassement du seuil réglementaire de radioactivité à la cheminée de rejet s'est déclenchée. L'installation de traitement a alors été arrêtée et le rejet stoppé, mais 136 milliards de Becquerels avaient déjà été rejetés dans l'environnement !

Au vu de l'importance de ce rejet, rien ne permet à EDF d'affirmer que celui-ci n'a eu « aucun impact sur l'environnement ». Un dépassement n'est pas à prendre à la légère : les seuils de rejets, taillés « sur mesure » selon les propositions de l'exploitant, sont fixés en fonction d'un optimum économique et technique, et non de normes sanitaires.

Enfin, alors qu'un tel rejet est anormal, EDF a attendu deux jours pour prévenir l'Autorité de sûreté nucléaire et la Commission Locale d'Information... et presque une semaine pour alerter les médias ! Voilà un bel exemple de la « transparence » vantée par la centrale !

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire, FNE, FNE 82, FNE Midi-Pyrénées, Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, SEPANLOG, SDN 82, Stop Golfech, AFMT ont porté plainte contre EDF le 28 novembre 2016 pour non-respect des délais de déclaration d'incident et pour dépassement des seuils de rejets autorisés. Cette plainte a été classée sans suite par le Parquet de Montauban.

<http://www.sortirdunucleaire.org/important-rejet-radioactif-a-la-centrale-49838>

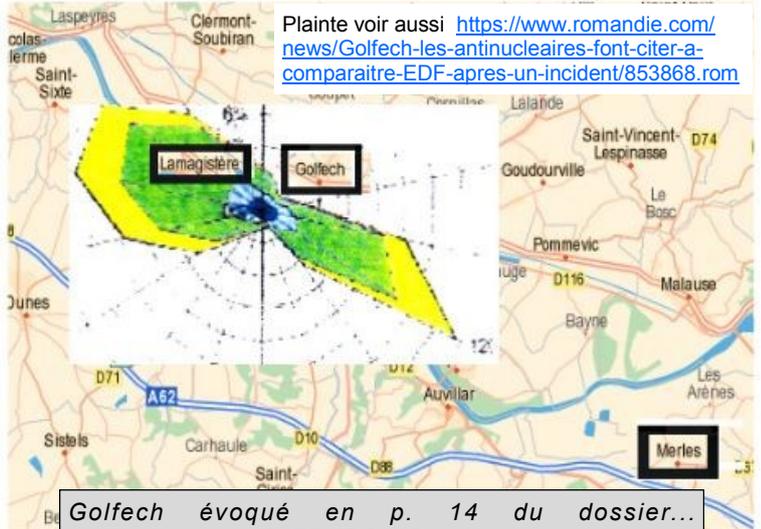
Suites de la procédure :

Nous avons la possibilité de saisir directement le tribunal de ces faits par une citation directe, en dépit du classement sans suite du procureur.

bien constituées (cf ma note en PJ1) :

- violation de l'article 4.1.1 II de l'arrêté INB (voir p. 5 et 6 de la présente note)
- violation de l'article 2.3.1 de la décision ASN du 16 juillet 2013 (voir p. 6 de la présente note)
- violation de l'article 2 de l'arrêté rejets de 2006 (voir p. 6 de la présente note)
- violation de l'article 10 de l'arrêté rejets de 2006 (voir p. 7 de la présente note).

et donc qu'une citation directe est envisageable. Je pense qu'au vu de ces éléments, il est pertinent d'aller plus loin dans cette affaire, d'autant qu'il y a une forte attente au niveau local. Nous avons déjà agi en citation directe sur des dossiers bien plus complexes (tels que FBFC) qui se sont finalement soldés par de belles victoires.



Plainte voir aussi <https://www.romandie.com/news/Golfech-les-antinucleaires-font-citer-a-comparaitre-EDF-apres-un-incident/853868.com>

Golfech évoqué en p. 14 du dossier...  
[http://www.irsn.fr/FR/IRSN/Publications/Magazine-Reperes/archives/Pages/Magazine\\_Reperes\\_34.aspx](http://www.irsn.fr/FR/IRSN/Publications/Magazine-Reperes/archives/Pages/Magazine_Reperes_34.aspx)

**Confidentiel** : à la CLI de l'automne 2017 il est question de repositionner les balises de contrôle de la centrale de Golfech tiens donc c'est ce qu'on demande avec la CRIIRAD depuis octobre 2016.....

## Rapport alarmant.... Golfech et les autres

### Piscines de rétention

Greenpeace :

[http://www.tahiti-infos.com/Rapport-alarmant-sur-la-securite-des-centrales-nucleaires\\_a165398.html](http://www.tahiti-infos.com/Rapport-alarmant-sur-la-securite-des-centrales-nucleaires_a165398.html)

Rapport alarmant sur la sécurité des centrales nucléaires Paris, France | AFP | mardi 09/10/2017 - Les conclusions d'un rapport d'experts du nucléaire et du terrorisme, mandatés par Greenpeace, pour étudier la sécurité des centrales nucléaires françaises face au risque terroriste sont si inquiétantes que l'ONG ne rendra publique mardi qu'une version expurgée des informations les plus sensibles, révèle Le Parisien dans son édition de mardi.

En mandatant ces sept experts (trois Français, une Allemande, deux Britanniques et un Américain), l'idée de l'ONG de défense de l'environnement était "d'identifier les failles de sécurité et d'alerter les pouvoirs publics et EDF", qui exploite les 19 centrales françaises, sur "le danger que cela représente" en cas d'attaque terroriste, rapporte le quotidien.

D'après le Parisien, "les conclusions du rapport sont tellement alarmistes que les experts et Greenpeace, pourtant rompus aux hypothèses les plus inquiétantes ont décidé de ne rendre publique ce matin qu'une version

expurgée des informations les plus sensibles".

Seules sept copies de ce rapport seront remises mardi matin par le directeur général de Greenpeace France, Jean-François Julliard, à des hauts fonctionnaires en charge des questions de défense et sécurité au sein des institutions (ASN, IRSN et Cossen) et du gouvernement, selon la même source.

Le chargé de campagne auprès de Greenpeace, Yannick Rousselet justifie cette décision en expliquant qu'il "s'agit d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics, pas de donner des idées à des personnes mal intentionnées".

**Les experts concluent à un "déficit historique de la protection de nos installations", particulièrement celle des piscines de refroidissement.**

Le renforcement des 62 piscines de refroidissement et des 58 réacteurs coûterait "entre 140 et 222 milliards d'euros", selon les experts, "soit entre trois et cinq fois ce qu'EDF a prévu de dépenser pour prolonger la durée de vie des centrales", a calculé le Parisien.

Les experts ont "imaginé le pire pour éviter qu'il ne survienne" explique encore le quotidien auquel le directeur du parc nucléaire d'EDF, Philippe Sasseigne assure que "tous

les moyens sont mis en oeuvre et de manière coordonnée, entre EDF et l'Etat" pour assurer la sécurité des centrales face aux nouvelles formes de menaces.



## Réseau citoyen de surveillance de la radioactivité Golfech Le-Blayais.

Association loi 1901. Objet :



**Le Réseau citoyen de surveillance de la radioactivité Golfech Le-Blayais est une association loi 1901. Il regroupe les personnes adhérentes et les personnes effectuant régulièrement des relevés de radioactivité autour des centrales nucléaires de Golfech et du Blayais.**

**Nous mettons à la disposition des adhérent(e)s des outils de communication et d'enregistrement des relevés de radioactivité :**

- Une liste de discussion hébergée chez Framalistes.
- Un espace de partage documents.
- Le [protocole d'utilisation d'un compteur Geiger ou radiamètre](#) pour effectuer vos mesures.
- Un site international de mesure de radioactivité sur lequel nous enregistrons régulièrement nos relevés.

Vous pouvez vous abonner à la liste :

[surveillance-golfech-leblayais@framalistes.org](mailto:surveillance-golfech-leblayais@framalistes.org)

Tutoriel : [https://framalistes.org/sympa/d\\_read/surveillance-golfech-leblayais/Mesures/site\\_releve\\_mesures.zip](https://framalistes.org/sympa/d_read/surveillance-golfech-leblayais/Mesures/site_releve_mesures.zip)

**BULLETIN D'ADHÉSION AU RÉSEAU CITOYEN DE MESURE DE LA RADIOACTIVITÉ GOLFECH - LE BLAYAIS**  
5€ / ADHÉRENT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Tel : .....

Chèque de 5€ à l'ordre du "Réseau Citoyen de Surveillance Golfech Le Blayais"

À envoyer à Jean-Louis Dupin « Barrastin » 47390 LAYRAC .



Assemblée constitutive du Réseau citoyen le 14-10-17 Valence d'Agen

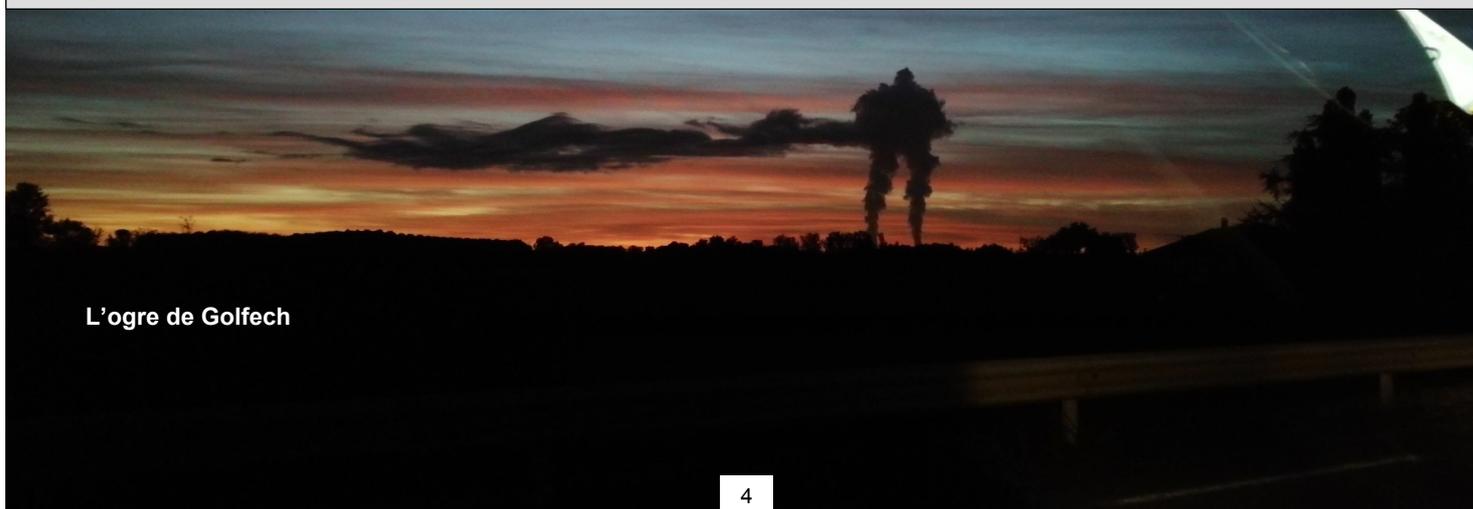
# 24 mars 2018

Et oui, la coordination antinucléaire du sud-ouest vit encore malgré sa mort annoncée: elle se retrouve dans le réseau citoyen et à la dernière réunion le 27 janvier nous étions du Tarn et Garonne, du Gers, du Lot, du Lot et Garonne, seule la Haute Garonne était absente. Un moment est toujours consacré à « la lutte » d'où la mini tournée de Kolin, le 4 mars devant Golfech et le 5 à Beaumont..

**Prochaine réunion du Réseau le 24 mars 14h salle Léo Gipoulou Valence d'Agen,.**

**24 mars aussi à 18h Roland Desbordes vient animer le débat à Agen dans le cadre du Festival des Droits de l'Homme des Montreurs d'images** à la suite de la projection du film d'Alain de Halleux. Le droit traité est le droit à l'Environnement. C'est Pascal qui a eu cette initiative....

**Les 4 jours du festival , stand présentant le Réseau citoyen tenu par Suzanne Calmon**



L'ogre de Golfech

## Plainte pour mise en danger d'autrui, l'action continue

plaintes hier au commissariat. Pour le symbole de la lutte anti-nucléaire mais aussi pour faire naître des idées parmi les sympathisants. / Photo DR

À titre individuel, des militants anti-nucléaire ont porté plainte, hier, pour mise en danger de la vie d'autrui et risque immédiat d'infirmité à Agen.

L'histoire du militantisme antinucléaire doit retenir qu'à 16 h 18, hier, Monique Guittenit a signé son procès-verbal de plainte au commissariat de police d'Agen. Comme cinq autres, cette femme engagée dans la lutte contre l'énergie nucléaire à des fins civiles veut une enquête pour dénoncer la « mise en danger de la vie d'autrui par personne morale, et risque immédiat d'infirmité par violation manifestement délibéré d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence. »

### Des obligations

C'est long, et pour faire court le collectif « Vivre sans le danger nucléaire de Golfech » veut ainsi, par ce symbole pénal et judiciaire, attirer l'attention du grand public sur le potentiel dangereux que représente, selon ses membres, l'utilisation de l'énergie nucléaire. La plainte est un courrier type déposé par des militants écologistes ailleurs en France. Monique Guittenit s'estime « en danger. Je sais aujourd'hui que le risque de réalisation d'un acte de malveillance est très élevé. » À ce titre, soutient-elle, « l'État et EDF ont des obligations d'assurer la sécurité des centrales. »

### Menaces extérieures

Le collectif vise ici la menace d'attaques extérieures contre les installations d'Enedis. « Alors que les menaces sur la sûreté et la sécurité des sites nucléaires n'ont jamais été aussi élevées, mon inquiétude en tant que riveraine de la centrale de Golfech est légitime et fondée. » Les signataires de ces plaintes stigmatisent « la vulnérabilité des installations nucléaires aux agressions extérieures, le vieillissement des usines, la falsification des dossiers, les installations équipées de pièces aux aciers défectueux. »

### Édouard et Nicolas

La plainte vise la société EDF, mais également le Premier ministre et le ministre de la Transition écologique, « qui sont en charge de la protection de l'environnement et des personnes contre ce type d'actes de malveillance. Ces derniers ne semblent pas non plus respecter leurs obligations réglementaires compte tenu

de l'état actuel de la sécurité nucléaire sur les installations de base. »

La plainte se termine comme toutes les plaintes par « je prends acte que je serai tenu informé des suites positives de l'enquête. » Le mouvement écologiste associatif n'en est pas à son coup d'essai dans son bras de fer avec l'industrie nucléaire civile et le pouvoir politique.

Cette fois, c'est par la loi que les anti-nucléaires veulent ouvrir une brèche dans le huis clos qui peut entourer la sûreté nucléaire en France.

Vous pouvez aussi le faire

**Ont porté plainte ce jour Benoît Potel, Monique Guittenit, Aline Vérardo, André Crouzet, Pierre Kung et Marc Sève au commissariat d'Agen.**

**« Si d'autres personnes veulent s'associer à la plainte, elles peuvent se rendre au commissariat d'Agen, faire référence à la plainte 00242/2017/007128 pour délit de risque causé à autrui (art.223-1 du code pénal). »** S.B

Source : La Dépêche (12/12/2017)

<https://www.ladepeche.fr/article/2017/12/12/2702883-plaintes-contre-edf-et-golfech.html>

**Depuis Marie-Line Vilet, Juliette Rosales, Fanny Crouzet ont aussi porté plainte à Agen.**



Civaux : un rapport de lancement d'alerte ( 29/01/2018)

### Des aciers non conformes, des bétons poreux, des fuites de tritium non maîtrisées, pour les anti-nucléaires, Civaux 1 est à fermer en priorité.

Trois associations anti-nucléaires ont déposé un rapport sur la centrale nucléaire à la préfète. Elles réclament la fermeture du réacteur n°1 en priorité.

Les représentants de trois associations (\*) membres de la Commission locale d'information (CLI) de Civaux ont rencontré, jeudi, à la préfecture de la Vienne à Poitiers, Cécile Geneste, directrice de cabinet de la préfète. Ils lui ont remis un « rapport d'alerte » pour la centrale nucléaire de Civaux. S'appuyant notamment sur le livre La farce cachée du nucléaire (Yasnost Éditions) sorti en avril 2017, Jacques Terracher, de l'Aceve, estime que les réacteurs de la centrale de Civaux cumulent trois des défauts génériques au parc nucléaire français.

Les trois péchés de la centrale Selon lui, les quatre générateurs de vapeur remis en service début 2017, sont constitués d'aciers « aux qualités mécaniques affaiblies suite à des loupés de fabrication ». Ces aciers posséderaient une résilience (résistance aux chocs) qui serait en dessous de la norme. Il revient également sur le défaut du béton, en particulier pour le réacteur n°1, avec de nombreuses fissures, nids de cailloux et autres défauts rendant son étanchéité insuffisante. Des travaux de revêtement en résine époxy ont été entrepris par EDF. « Cette réparation du béton poreux n'est valable que pour satisfaisable aux tests, mais pas en cas d'accidents graves, précise-t-il en s'inquiétant de sa résis-

tance en cas d'accident majeur avec des températures importantes. C'est complètement un emplâtre sur une jambe de bois ».

Jacques Terracher insiste également sur un défaut d'étanchéité au tritium, effluent radioactif. Une concentration anormale avait déjà été mesurée dans la nappe phréatique située sous le site en 2012, et conduit l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à mettre en demeure EDF de restaurer l'étanchéité de la capacité de rétention des réservoirs d'entreposage des effluents. « De nouvelles fuites se produisent car on en retrouve dans des endroits insolites, comme la double peau de certains puisards », poursuit-il, en réclamant des analyses du sol par des organismes indépendants « pour lever le doute sur ces fuites non maîtrisées ».

« L'accumulation des trois défauts fait baisser d'un cran le niveau de la sécurité de la centrale, souligne-t-il, on arrive à un seuil qui devient préoccupant. Civaux n°1 devrait être le réacteur à fermer en priorité dans tout le parc français, après Fessenheim (Haut-Rhin) ». Au côté d'Hélène Heintz-Shemwell, du GSIEN 86, il ajoute que les autorités doivent être informées de cette situation « de manière à prendre des mesures et assumer leur responsabilité qui est engagée vis-à-vis de la protection de la population. Elle a droit à la vérité sur l'état de la centrale ». Pour l'auteur de ce rapport qui regrette « la bienveillance de l'ASN », « on est en limite d'efficacité [...] La préfecture a les moyens à la fois de faire des enquêtes, poser des questions... »

(\*) Association pour la cohérence environnementale en Vienne (Aceve), Les Amis de la Terre 86 et le Groupement scientifique pour l'information de l'énergie nucléaire (GSIEN 86).

Envoyé par Christine

## Pas de fermetures de réacteurs avant 2029 ? EDF prend ses rêves pour des réalités

Le 30 janvier, Philippe Sasseigne, directeur du parc nucléaire chez EDF, a annoncé son intention de ne pas arrêter de réacteurs avant 2029 (Fessenheim excepté) et de prolonger son parc jusqu'à 50, voire 60 ans. Avec une telle annonce, l'entreprise nage dans un délire dangereux. Jusqu'à quand prétendra-t-elle dicter la politique énergétique française ?

### Une prolongation irréaliste et irresponsable

En prétendant prolonger ses réacteurs jusqu'à 50 ans minimum, EDF s'assoit délibérément sur les prescriptions que l'ASN est censée édicter en 2021 pour une prolongation au-delà de 40 ans. Elle semble ignorer que certaines pièces cruciales et non remplaçables, comme la cuve et les enceintes de confinement, ont une durée de vie limitée qui plaide déjà en défaveur d'une prolongation à 40 ans. L'entreprise souhaite-t-elle accroître le risque d'accident qui pèse déjà sur les citoyens au seul motif de rentabiliser ses travaux ?

De plus, au vu de l'incapacité d'EDF à assurer ne serait-ce qu'une maintenance correcte de certains équipements essentiels (comme les diesels de secours), on peut légitimement s'interroger sur sa capacité à mener simultanément des travaux lourds et inédits en vue de cette prolongation sur un grand nombre de réacteurs ! Le « Grand carénage » qu'EDF prétend mettre en oeuvre s'est d'ailleurs déjà soldé par la chute d'un générateur de vapeur de 460 tonnes à la centrale de Paluel, censée inaugurer ces travaux titanesques. Et comment EDF justifie-t-elle donc le chiffre profondément irréaliste de 46 milliards d'euros pour cette opération, alors même que la Cour des Comptes l'évaluait à près de 100 milliards ?

### Un chantage grossier

Philippe Sasseigne justifie entre autres ce projet par une prétendue incompatibilité entre fermeture de réacteurs et baisse des émissions de gaz à effet de serre. Cette récupération de la cause

climatique est aussi inacceptable que mensongère. Contrairement à ce que prétend EDF, la fermeture de réacteurs ne débouchera pas mécaniquement sur la construction de centrales au charbon, ni d'ailleurs sur un quelconque « retour à la bougie ». Depuis longtemps, plusieurs scénarios prouvent qu'il est possible de conjuguer action climatique et sortie du nucléaire, pour peu que des mesures

décisives en faveur des économies d'énergie soient mises en oeuvre (ce que montrent même les travaux de RTE). Au contraire, maintenir à tout prix le nucléaire, au prix d'investissements délirants, constitue un verrou à la mise en place d'une vraie transition énergétique passant par les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

### Qui dirige la politique énergétique ?

Encore une fois, EDF prétend imposer ses vues, alors même qu'un cadre avait été précédemment fixé par la loi de transition énergétique. N'en déplaise à Philippe Sasseigne, l'objectif d'une réduction de la part du nucléaire à 2025 reste inscrit dans la loi. La déclaration de Nicolas Hulot du 7 novembre 2017, effectuée suite à une lecture hâtive des scénarios proposés par RTE, ne l'a pas abrogé. Toutefois, en remettant en question cet horizon, le ministre a envoyé un signal déplorable qui ne pouvait qu'inciter EDF à poursuivre ses délires de plus belle.

Si Nicolas Hulot souhaite conserver quelque crédibilité que ce soit, il se doit de mettre fin à l'autocratie d'EDF et imposer à l'entreprise des fermetures effectives de réacteurs dans les années à venir. Toute concession se fera au détriment de la protection des citoyens contre le risque d'accident.

- L'illustration du mois, offerte par Bar :



P.E.C.T.I.N.E. = Partout arrEt inCondiTionnel et Immédiat du Nucléaire civil et militaireE

**AIN = Autorité d'Insécurité Nucleaire  
plutôt qu'ASN Autorité de Sûreté nucléaire**

<http://www.observatoire-du-nucleaire.org>

(11 -10- 2017)

### Validation de la cuve défectueuse du réacteur EPR : L'Autorité de "sûreté" nucléaire s'est soumise à EDF

La Justice peut refuser d'être humiliée par l'industrie nucléaire en ordonnant, le 31 octobre prochain, une "remise en état"

Comme l'a prévu de longue date l'Observatoire du nucléaire, l'Autorité de "sûreté" nucléaire (ASN) s'est finalement soumise aux exigences d'EDF et a validé l'utilisation de la cuve du réacteur EPR en construction à Flamanville (Manche) alors que cette dernière présente de graves malfaçons.

Outre la caractère totalement irresponsable (et même criminel) de cette décision, il s'agit aussi d'une leçon donnée aux organisations pseudo écologistes qui accréditent de façon ridicule le mythe d'une ASN "intransigeante" et "indépendante", et qui participent même à de courtoises entrevues au lieu de se battre bec et ongle contre l'industrie nucléaire et ses séides et cautions comme l'est l'ASN.

L'Observatoire du nucléaire rappelle qu'il a saisi en référé (urgence) la justice pour empêcher l'ASN de valider la cuve défectueuse : de toute évidence, l'ASN s'est précipitée pour publier sa décision avant le verdict judiciaire, qui est annoncé pour le 31

octobre.

Pour autant, la juge des référés est encore parfaitement en capacité d'intervenir et d'ordonner par exemple une "remise en état" : sachant que les défauts de la cuve ne sont absolument pas réparables, cette remise en état pourrait se faire par l'exigence de remplacer la cuve défectueuse par une autre qui soit conforme aux préconisations d'EDF, Areva et de l'ASN.

Il est en effet stupéfiant dans cette affaire de constater que, outre les industriels de l'atome (habités de ce genre d'"arrangements"), l'Autorité dite de "sûreté" nucléaire ne respecte même pas ses propres préconisations qui, indubitablement, exigent l'invalidation de la cuve.

L'Observatoire du nucléaire attend avec impatience la réaction de la justice face au véritable "bras d'honneur" que lui font l'ASN et EDF, et appelle la population française et européenne à prendre conscience qu'elle court un terrible danger : un réacteur nucléaire est déjà extrêmement dangereux lorsque ses éléments sont conformes, alors que dire de l'EPR s'il est mis en service avec une cuve défaillante ?

Pour mémoire, les règles de sûreté présupposent que la rupture de la cuve est "exclue", ce qui ne veut pas dire qu'elle est impossible mais qu'elle ne doit surtout pas se produire, sous peine d'une catastrophe au moins comparable à celle de Fukushima...



## ...une politique ringarde, plombante et mortifère

MACRON N'EXCLUT PAS DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES

PARIS (Reuters) - Emmanuel Macron n'a pas exclu mardi la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en France, estimant qu'il n'y avait pas de tabou sur cette question.

"J'attends d'abord les délais finalisés pour (l'EPR de) Flamanville et aussi d'avoir les analyses de l'autorité de sûreté nucléaire, c'est dans ce contexte-là (...) qu'il conviendra de mettre en oeuvre une stratégie pour le groupe EDF", a dit le chef de l'Etat lors d'une rencontre avec des journalistes à Paris.

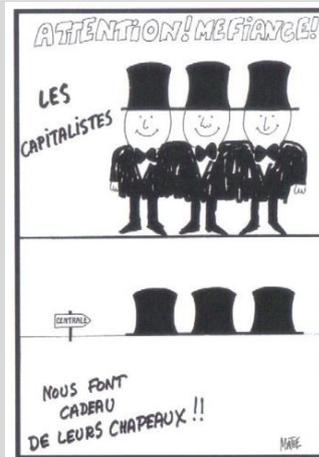
Dans cette stratégie, "aucune option ne doit être aujourd'hui a priori exclue", a-t-il dit. "Il n'y a pas de tabou sur le sujet et donc je n'exclus pas l'option (d'ouverture de nouveaux réacteurs) mais je ne suis pas en situation - compte tenu en particulier de ce

que l'Autorité de sûreté

nucléaire (ASN) peut nous dire à ce stade - de vous dire si ce sera à court terme, à moyen terme, à long terme ou si c'est à exclure".

Le chef de l'Etat a également réaffirmé sa détermination à remplir les engagements internationaux pris par la France en matière de réduction des émissions de CO2 et d'en "finir avec les centrales thermiques et charbon".

"Ce sera mis en oeuvre dans le quinquennat", a-t-il assuré.



Source : L'ACRONique de Fukushima via David B.  
<http://fukushima.eu.org/nra-discute-de-lavenir-territoires-contamines-propose-de-changer-normes-faciliter-reconstruction/>  
**Quand la NRA (Autorité de Régulation Nucléaire) discute de l'avenir des territoires contaminés, elle propose de changer les normes pour faciliter la reconstruction**

### La catastrophe au jour le jour

Publié le 25 janvier 2018

L'autorité de régulation nucléaire a étudié la situation dans les zones dites de retour difficile et le verbatim est en ligne en japonais uniquement. Les discussions, aussi disponibles en vidéo, s'apparentent à une conversation de pause café. Voir la page de la réunion.

Les experts commencent à regarder une carte de la contamination basée sur des relevés effectués à partir d'une voiture et à pied. Quelques points chauds en bord de route sont pris en compte et sont représentés par des triangles. La valeur la plus élevée atteint 8,48  $\mu\text{Sv/h}$  à Futaba, ce qui est très élevé. Que la NRA se contente de quelques relevés alors qu'il y a de nombreux autres résultats de mesure disponibles est pour le moins surprenant. Presque sept années depuis le début de cette catastrophe, il n'existe aucune synthèse officielle de toutes les données de la contamination qui intégrerait les mesures citoyennes au plus proche des préoccupations des populations. A noter qu'un réseau de laboratoires indépendants auquel appartient Chikurin, le laboratoire fondé avec le soutien de l'ACRO, a sa base de données commune.

Se contenter de quelques relevés effectués le long des routes et rues n'est pas suffisant : quid des terrains agricoles, jardins, aires de jeu... La variété des situations et des expositions éventuelles doit être évaluée sérieusement avec les personnes potentiellement concernées.

Comme les niveaux de pollution restent élevés et que la décontamination est peu efficace, certains commissaires de la NRA proposent de revoir le calcul de dose. Comme nous l'avons expliqué dans un article dédié, les normes internationales sont en sievert par an, et la mesure sur le terrain est en sievert par heure. Pour passer de l'un à l'autre, il faut considérer un budget temps. Le modèle fixé au début de l'accident pour effectuer le calcul entre les deux suppose que les résidents passent 8 heures par jour à l'extérieur et qu'à l'intérieur, le débit de dose est réduit de 60%. Ainsi, la limite de dose en situation normale, fixée au niveau international à 1 millisievert (mSv) par an correspond ainsi à un débit de dose moyen de 0,23 microsievert ( $\mu\text{Sv}$ ) par heure. Ce calcul est certes conservateur, mais la limite de 1 mSv n'est pas une limite d'innocuité, mais une limite à ne pas franchir. Il faut rester bien en dessous. Viser 1 mSv/an avec un calcul conservateur permet de s'assurer que les doses réellement reçues seront bien inférieures.

Des commissaires veulent remettre en cause ce calcul sous le prétexte que les personnes équipées de dosimètres ont enregistré des doses à 15% de celles obtenues par calcul. Et donc on peut accepter un débit de dose plus élevé. Là encore, cette affirmation ne repose sur aucune étude sérieuse : il s'agit

d'un chiffre moyen et l'on doit protéger tout le monde. Les tests ont été effectués sur des personnes volontaires qui font attention à leur exposition, d'autant plus que leur dose est enregistrée et surveillée. Rien ne permet d'affirmer que toute la population se comportera de la même façon. Enfin, comme nous l'avons expliqué dans le rapport pour les 5 ans de la catastrophe les dosimètres et les radiamètres de terrain ne mesurent pas la même chose. Il y a 30 à 40% d'écart entre les deux. Et cela n'avait jamais été expliqué aux personnes concernées, comme nous l'avions révélé en janvier 2015, ce qui avait déçu à l'IRSN.

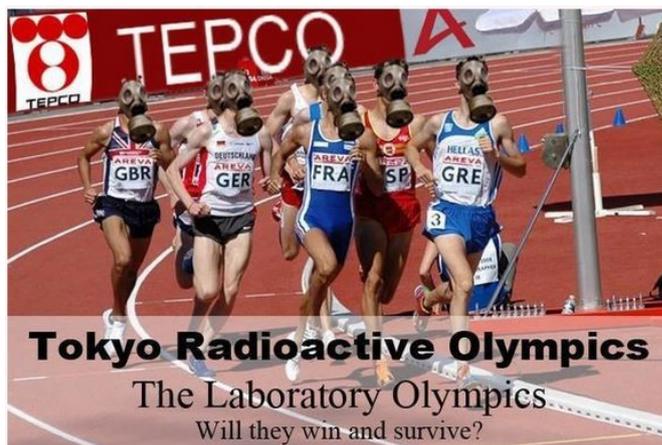
Le seul problème pour ces commissaires, qui proposent de passer à 0,8 voir 1  $\mu\text{Sv/h}$  au lieu de 0,23  $\mu\text{Sv/h}$ , c'est l'acceptabilité sociale du changement de méthode de calcul ! Avec aussi peu de sérieux dans l'évaluation et l'argumentation, pas étonnant que le public n'ait pas confiance.

Cette volonté de changer de thermomètre est un aveu d'échec. Ce qu'il y a d'inquiétant dans cette histoire, c'est que la NRA soit plus préoccupée par la reconstruction que par la protection des populations concernées. Jamais, il n'est question des enfants qui sont plus sensibles aux radiations par exemple.

Rappelons que la limite de 1 mSv/an est un objectif à long terme, sans calendrier précis, fixé par les autorités japonaises et que la politique de retour est basée sur une limite 20 fois plus élevée, qui correspond à la valeur haute des recommandations de la CIPR relatives à ce qui est généralement nommé « une situation existante », à savoir une pollution difficile à réduire. 20 mSv se traduisent par une limite de 3,8 microsieverts par heure ( $\mu\text{Sv/h}$ ) par la même méthode de calcul.

L'enjeu de la proposition de la NRA concerne donc la limite pratique à très long terme. Dit autrement, cela signifie accélérer la fin de la catastrophe en changeant la limite acceptable ou réduire les exigences en terme de décontamination. Selon nos informations, ce sujet est à l'ordre du jour du prochain « National Radiation Council » du MEXT, à savoir le ministère en charge des sciences et technologies.

Il y a fort à parier qu'une fois le calcul changé, il va être appliqué à la limite haute de 3,8  $\mu\text{Sv/h}$  qui ne fera pas plus 20 mSv/h, mais peut-être 5 mSv/an. Ainsi les autorités auront réduit la limite apparente pour le retour des populations sans rien changer sur place par une simple modification des règles de calcul !



## Livre alarmant... Tricastin, Golfech et les autres

Le livre **Nucléaire, danger immédiat**, paru le 7 février 2018, écorne sérieusement l'image d'Epinal des centrales nucléaires françaises. Menée par deux journalistes d'investigation, l'enquête au long cours fait état de défauts - structurels ou liés à l'usage - fragilisant dangereusement certaines centrales, dans un contexte où plus des deux tiers des réacteurs français auront atteint les 40 ans de fonctionnement à l'horizon 2028 et où EDF tient à prolonger leur fonctionnement coûte que coûte.

Les journalistes se sont appuyés sur des entretiens avec différents experts indépendants, mais aussi sur des documents fournis par **Nozomi Shihiro**. Sous ce pseudonyme se cache une personne issue de l'industrie nucléaire dont le Réseau "Sortir du nucléaire" a déjà publié, en avril 2016, un ouvrage explosif **La farce cachée du nucléaire**, où sont exposés, documents internes à l'appui, différentes vulnérabilités méconnues de nos centrales nucléaires.

Ils reviennent également sur les conditions de la mise en place du **programme nucléaire français, décidé sans aucun contrôle démocratique et indépendamment de toute prospective énergétique digne de ce nom. Et explique comment, pour absorber la surproduction d'électricité (qui représente l'équivalent de 15 à 20 réacteurs), le chauffage électrique a été développé massivement et les mesures d'efficacité énergétique sont encore freinées aujourd'hui.**

### Une avalanche de pièces non conformes

La découverte de malfaçons et de pièces falsifiées au Creusot a été l'un des plus grands scandales de ces dernières années en matière nucléaire. Les auteurs reviennent sur ce sujet, **en détaillant notamment les conditions troubles du rachat de l'usine par Bolloré...** et en ajoutant au dossier de nouveaux éléments qui montrent que ce qui a été rendu public jusqu'ici n'est que l'arbre qui cache la forêt !

En effet, s'appuyant sur une source interne, les auteurs soulignent que *la fabrication de pièces non conformes dans cette usine n'a pas débuté en 2005-2006... mais bien avant !* Pour preuve, une tubulure présentant un taux de chrome non conforme à la réglementation, qui serait actuellement en place sur le réacteur n° 4 de la centrale de Chinon...

Ce problème de taux de chrome trop élevé touche également des de nombreuses pièces constituant la tuyauterie du circuit primaire.

### Des cuves fissurées... et vulnérables au vieillissement

EDF ne fait pas mystère de sa volonté de prolonger l'exploitation de ses réacteurs jusqu'à 50, voire 60 ans. Or, comme le rappellent les auteurs, certains équipements comme les cuves de réacteurs sont particulièrement sensibles au vieillissement et demandent des précautions d'utilisation supplémentaires pour éviter la rupture brutale. Mais c'est sans compter sur les effets potentiels d'éventuelles malfaçons !

Or, comme le révèlent Thierry Gadault et Hughes Demeudes, « **Selon EDF, 10 cuves en exploitation ont des fissures qui datent de leur fabrication. [...] Si elles grandissent, elles pourraient percer la cuve** ». Le réacteur 1 du Tricastin remporte la palme de la pire fissure, suivi par ceux de **Saint Laurent B1 (Loir-et-Cher) et Bugey 5 (Ain)**.

L'industrie nucléaire française ne communique sur ces fissures que pour assurer de leur caractère bénin et prétendre qu'elles sont moins dangereuses que celles retrouvées chez nos voisins étrangers. C'est ainsi qu'au début des années 2010, des défauts ont été décelés sur plusieurs cuves de centrales nucléaires belges (Doel et Tihange) : des bulles d'hydrogène se seraient formées dans le métal au moment de la fabrication et auraient créé des fissures. L'ASN et l'IRSN tiennent alors un discours rassurant : « En

France, le même type de contrôle que celui réalisé à Doel est effectué lors de chaque visite décennale des réacteurs. A ce jour, aucun défaut comparable n'a été mis en évidence sur un réacteur en service en France ».

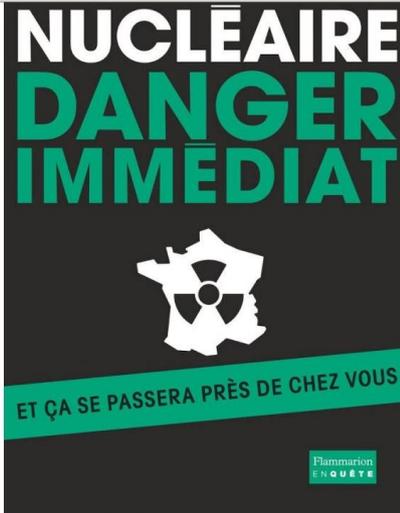
Et pour cause : jusqu'ici, EDF ne mesurait les défauts sur les parois des cuves que sur une épaisseur de 25 mm... **Or, alerté par la situation en Belgique, l'électricien français a discrètement procédé à des mesures sur 28 cuves, sur une épaisseur de 80 mm. Le résultat ? 6 cuves sont fragilisées par des fissures de même type que les défauts belges (Bugey 2, Gravelines 5, Saint-Alban 1, Golfech 1, Cruas 1 et Penly 1).** À la demande de l'ASN, 6 nouvelles cuves doivent encore être examinées. Bien sûr, EDF se sera bien gardé de communiquer sur ces informations.

À ces nouvelles inquiétantes, il faut en ajouter d'autres : selon le professeur Walter Bogaerts de l'université de Louvain et le professeur Digby Macdonald de l'université de Berkeley, les fissures ne viennent pas seulement de l'hydrogène emprisonné dans le métal lors de la fabrication... **mais sont également générées par l'hydrogène présent dans l'eau de la cuve lors de son exploitation !** Au regard de ces informations, la volonté d'EDF de prolonger à tout prix le fonctionnement de ses centrales apparaît d'autant plus suicidaire.

### Un risque d'inondation négligé

« **Tricastin, avec son réacteur n° 1, est la pire centrale du pays.** Ce réacteur cumule tous les problèmes : défauts sous revêtement, absence de marge à la rupture et dépassement des prévisions de fragilisation à quarante ans ! » indiquent les journalistes, ajoutant même à la liste un risque non-négligeable d'inondation. Ils rappellent à ce sujet les mots du président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Pierre-Franck Chevet, qui avait indiqué « qu'en cas de séisme fort on pourrait aller vers une situation, avec quatre réacteurs simultanés en fusion, qui ressemble potentiellement à un accident de type Fukushima ». En septembre 2017, ces quatre réacteurs avaient d'ailleurs été mis à l'arrêt, pour des risques d'inondation en raison de l'état lamentable de la digue qui sépare le site nucléaire du canal... (Un arrêt qu'on pouvait également lier à toute une série d'incidents : consulter notre article "Pourquoi Tricastin est à l'arrêt" [1]).

Toutefois, la rupture d'une digue n'est pas le seul motif d'inquiétude en matière d'inondation... Les auteurs alertent ainsi sur les risques - déjà connus - d'une rupture du barrage de Vouglans, dans l'Ain, 3ème plus grosse retenue d'eau artificielle en France avec 600 millions de m3 d'eau. S'il venait à rompre, c'est une vague de 10m de haut qui déferlerait sur la plaine de l'Ain, submergeant la centrale du Bugey. Poursuivant son chemin dans la vallée du Rhône, elle trouverait également sur son chemin, aux passages les plus encaissés, les centrales de Saint-Alban, Cruas...



STOP EPR > Passoire. Une dizaine de militants, armés de passoires, de l'association « Stop Golfech » a stationné hier vers 12 h 15 devant le tribunal d'Agen dans le cadre d'un mouvement national, « Stop EPR » désirent protester contre la validation de la cuve « passoire » de l'EPR de Flamanville, et en soutien à l'action judiciaire intentée contre l'Autorité de sûreté nucléaire aujourd'hui au palais de justice de Paris.

## Déchets nucléaires : il faut que l'État cesse de mentir par Hervé Kempf (Reporterre)

La gestion des déchets radioactifs en France est devenue inextricable. Plutôt que de continuer à empêcher le débat, les responsables doivent ouvrir l'information. **Une vraie réflexion collective sur ce legs empoisonné aux générations futures est indispensable.**

La réponse du gouvernement à la question posée par l'opposition, mercredi 14 février, sur les déchets nucléaires, était pitoyable et méprisante.

La députée (FI) Caroline Fiat formulait, dans le fil de la révélation par Reporterre du projet de stockage sous eau de déchets radioactifs à Belleville-sur-Loire, trois questions : la publication de la carte des sites de déchets nucléaires en France, un débat sur les déchets nucléaires, la protection des lanceurs d'alerte à Bure (Meuse), où un site d'enfouissement est envisagé.

La secrétaire d'État, Brune Poirson, représentant le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, et le gouvernement, n'a répondu à aucune de ces questions, et n'a donné aucune précision sur le projet de Belleville-sur-Loire. Continuant sur la lancée du mépris des contradicteurs et du refus de la transparence qui fait l'ordinaire de la politique nucléaire en France, elle a affirmé avec une emphase qui confine au ridicule : « Nous avons exploré depuis des années, des décennies, toutes les solutions au stockage des déchets. »

Eh bien non, on n'a pas envisagé toutes les solutions, ni même posé correctement la question des déchets. Et menti plus d'une fois, comme lorsque Mme Lauvergeon prétendait que les déchets nucléaires tiendraient dans... une seule « piscine olympique » <<https://reporterre.net/Gaia-dans-la-piscine>> .

### Cinq casse-tête au lieu d'un

Posons correctement la question des déchets. En soulignant que la situation dans laquelle l'industrie nucléaire a conduit la France est particulièrement compliquée. Pourquoi ? Parce que, alors que les autres pays exploitant l'énergie nucléaire n'ont à gérer qu'un seul type de déchets, les combustibles usés sortant très radioactifs des réacteurs, la France s'est engagé dans la voie du retraitement, qui aboutit à créer cinq types de déchets, comme nous l'avons expliqué en détail cette semaine <<https://reporterre.net/Dechets-nucleaires-les-piscines-de-La-Hague-vont-deborder>> :

- .. les actinides mineurs ;
- .. le plutonium ;
- .. le MOx usé ;
- .. l'uranium de retraitement ;
- .. le combustible uranium usé.

On simplifie ici la situation, parce qu'on compte aussi des combustibles graphite-gaz, de l'uranium appauvri, des stériles miniers, etc. Mais restons-en à ces cinq types de déchets, les plus dangereux. Comme chacun présente des caractéristiques radioactives et thermiques différentes, chacun appelle une solution particulière. Autrement dit, alors que, par exemple, les États-Unis ou la Suède n'ont à gérer qu'un seul type de déchets nucléaires — et n'y trouvent d'ailleurs pas de solution —, la France a cinq casse-tête au lieu d'un. L'honnêteté consisterait à le reconnaître, plutôt qu'à faire croire à l'opinion qu'il y a des « déchets nucléaires » et qu'il suffira de les enfouir pour régler le problème.

### Ouvrir l'information et arrêter de criminaliser les contestataires

Raisonner sur la réalité - il y a cinq casse-tête et pas un seul - entraîne trois conséquences :

**Il faut reposer nettement sur la table tout le projet Cigéo, dont les caractéristiques techniques sont très discutables ;**

**Il faut ouvrir l'information sur le projet de Belleville-sur-Loire**



et sur la situation du stockage à La Hague ;

**Il faut préparer l'arrêt du retraitement, qui complique la situation en continuant à produire ces cinq types de déchets.** Toutes les solutions, on le voit, n'ont pas été envisagées. Il est temps de le faire. Et de réfléchir aussi à l'entreposage à sec, qui est pratiqué à grande échelle dans plusieurs pays.

Le débat est urgent, comme l'est la nécessité d'ouvrir l'information, plutôt que de continuer les cachotteries, comme le font EDF et le gouvernement.

Il est tout aussi indispensable de stopper la répression policière et judiciaire contre ceux qui, dans la Meuse et ailleurs, contestent le projet Cigéo et les choix dangereux de l'industrie nucléaire. Ils sont, comme l'a justement dit Mme Fiat, des lanceurs d'alerte, et contribuent à avertir la société des dangers qu'elle court à fermer les yeux. Pour l'instant, la réponse que donne le gouvernement est exactement celle d'un État policier. Cela n'est plus acceptable.

<https://reporterre.net/Dechets-nucleaires-il-faut-que-l-Etat-cesse-de-mentir> (envoyé par Daniel R.)



Source : Le Monde via Corinne F.

Déchets radioactifs : « Cigéo ou la chronique d'un échec annoncé »  
Dans une tribune au « Monde »,  
**trois scientifiques plaident pour l'abandon du projet d'enfouissement et pour la poursuite des recherches sur la gestion des déchets nucléaires.**

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/08/07/dechets-radioactifs-cigeo-ou-la-chronique-d-un-echec-annonce\\_5169692\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/08/07/dechets-radioactifs-cigeo-ou-la-chronique-d-un-echec-annonce_5169692_3244.html)



22 février 2018  
Opération policière en cours au Bois Lejuc, à Bure. Les premiers témoignages

chantier alors qu'on est en période de nidification des oiseaux, et il faut faire une étude d'impact avant tout nouveau défrichement. Et tous les recours ne sont pas épuisés.

Ce qui se passe est en totale contradiction avec ce qu'a dit Nicolas Hulot à l'Assemblée nationale il y a quelques mois : il ne voulait pas de brutalité et il voulait de la concertation. On devait voir Sébastien Lecornu (secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique) vendredi !

On peut faire le parallèle avec Sivens : ils expulsent alors qu'on ne sait pas quelle est la situation juridique, puisque tous les recours ne sont pas épuisés.

On appelle à des rassemblements ce soir à 18 h devant toutes les préfetures. »

**L'Andra n'a pas l'autorisation de travailler dans ce bois**

**La situation juridique du bois Lejuc est particulière. Il y a bien eu une ordonnance d'expulsion le 8 juillet 2017, mais elle n'avait pas été mise en application pendant des mois - et se déclenche avant la fin de la trêve hivernale.**

Par ailleurs, l'Andra n'a aucun motif immédiat d'intervenir dans ce bois, nous indique l'équipe juridique des occupants :

- elle n'a pas d'autorisation de défrichement, selon une ordonnance du tribunal le 1er août dernier ;
- la propriété du bois est contesté par plusieurs recours

**juridiques en cours**, la délibération par laquelle la commune de Mandres-en-Barrois a cédé le bois à l'Andra étant contestée et en attente de jugement ;

**- le projet Cigéo d'enfouissement des déchets nucléaires n'est quant à lui pas du tout engagé, la demande d'autorisation n'ayant même pas été engagée.** Il n'est donc pas possible d'installer dans le bois Lejuc des puits d'aération liés au projet, comme l'Andra en a l'intention.

**L'opération policière intervient alors que le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu se rend aujourd'hui et vendredi en Meuse et en Haute-Marne.**

site: <http://burezonelibre.free.fr>



**LA maison de résistance à la poubelle nucléaire**



## Les premiers témoignages 22 février 2018

Les gendarmes ont investi ce jeudi 22 février, à 6 h 30 du matin, le bois Lejuc, près de Bure, site projet d'enfouissement des déchets nucléaires. Reporterre recueille les premiers témoignages d'occupants des bois, dans les arbres.

Réveil brutal pour les occupants du bois Lejuc, dans lequel l'Andra (Agence nationale de gestion des déchets radioactifs) voudrait commencer des travaux : à 6 h 30, les gendarmes ont encerclé et investi le bois de 220 hectares. De son côté, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb annonçait l'opération par tweet :

**Voici le témoignage d'un « hibou », recueilli au téléphone à 8 h par Reporterre :**

« Ce matin, j'ai reçu un appel, et au même moment, j'ai vu de la lumière venir du sol. Je pensais que c'était des copains, et puis c'était les gardes mobiles au pied de l'arbre, à 6 h 30. Ils avaient des Maglight, des lampes très puissantes. Ils exploraient la forêt, les chemins tout autour, ils ont sécurisé la zone, comptaient le nombre de barricades, qui sont innombrables.

On est deux, dans le Grand Chêne, dans une cabane à 25 mètres de hauteur. On a relevé les cordes. Là, une équipe de cinq gendarmes mobiles sont au pied de l'arbre. Un hélicoptère tourne non stop. Je vois onze gardes mobiles, sans casque, qui nous surveillent et commentent ce qu'on fait, on les entend. Ils se cachent quand on prend des photos. Je vois aussi deux personnes gradées qui viennent d'arriver. Là, les gendarmes sont en train d'installer une caméra, pour nous filmer.

Il y a sept cabanes comme la nôtre dans le bois. »

**Nous avons recueilli aussi les propos de « Sylvain », un habitant proche de Bure :**

« C'est une surprise totale : on n'attendait pas d'expulsion avant la fin de la trêve hivernale. L'Andra ne peut lancer aucun

## Soutien à la lutte contre l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure, contre la répression à Bure

Depuis plusieurs mois, les convocations de militant.e.s opposé.e.s au projet d'enfouissement de déchets radioactifs Cigéo se multiplient, notamment au sujet de l'action collective menée le 14 août 2016 qui a vu des centaines de personnes mettre à bas un mur érigé illégalement par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

Nos organisations souhaitent assurer de leur soutien les associations et militant.e.s signataires du texte ci-dessous. En le diffusant à notre tour, nous souhaitons :

- Refuser collectivement les accusations fictionnelles et extravagantes d'"association de malfaiteurs" à l'encontre des militant.e.s opposé.e.s au projet Cigéo.
- Dénoncer cette stratégie de criminalisation systématique de toute forme d'opposition, qu'elle soit associative, syndicale ou individuelle.

- Nous déclarer pleinement solidaires de la lutte

contre la poubelle nucléaire.

- Inviter à signer cette pétition contre la répression et les violences policières : <http://www.sortidunucleaire.org/petition-soutien-bure>

VSDNG- Stop Golfech a fait un rassemblement symbolique le 12-2-18, il y en avait eu une aussi devant le tribunal en octobre et nous avons récolté 300€ pour la lutte de Bure



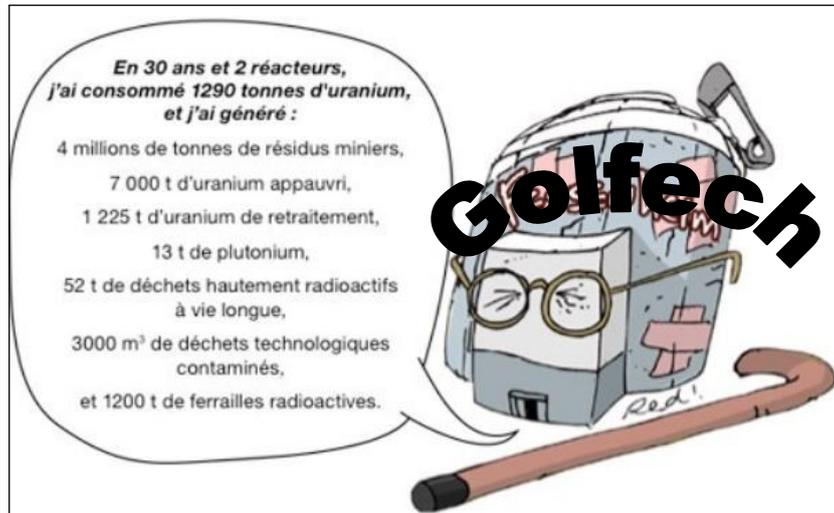
9 bien déterminés + JMichel notre photographe improvisé devant la préfecture d'Agen le 12-2-18 ; demande d'entrevue à Mme la préfète ; (l'adjointe à sa directrice de cabinet est venue chercher la lettre, la suite au prochain numéro..)

## Déchets (suite) nouveau tour de passe-passe la piscine de Belleville

13 février 2018 / Émilie Massemin (Reporterre) • Cet article est le premier d'une série de quatre que Reporterre consacre à ce projet de stockage des déchets radioactifs en piscine.

**EDF et l'ASN réfléchissent dans la plus grande opacité à un nouveau bassin de stockage (une « piscine ») de combustibles usés, brûlants et hautement radioactifs. Reporterre révèle que la centrale de Belleville-sur-Loire, dans le Cher, a été choisie pour les accueillir. Et expose le dossier.**

Les piscines de La Hague (Manche), où sont entreposés les combustibles usés des réacteurs nucléaires, débordent ? Pas de problème, EDF prépare actuellement, dans la plus grande discrétion, une nouvelle piscine « d'entreposage centralisé » où



déverser le surplus. Selon les informations de Reporterre, EDF veut construire ce très grand équipement sur le site de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire, dans le Cher. Il pourrait accueillir entre 6.000 et 8.000 tonnes de métal lourd irradié (TMLi, l'unité de masse pour les combustibles irradiés) — en clair, l'équivalent de 69 à 93 cœurs de réacteur nucléaire de combustibles brûlants et hautement radioactifs [1].

**Pourquoi Belleville ?** Selon nos informations, la centrale remplit plusieurs critères exigés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : un emplacement central dans l'Hexagone et un raccordement direct au réseau ferroviaire. En outre, il reste de la place dans l'enceinte de la centrale, qui couvre 170 hectares, puisque seulement deux des quatre réacteurs prévus y ont été construits. Les amateurs de vins fins apprécieront : la future piscine d'« entreposage » se trouvera pile entre les deux grandes AOC du Sancerre et du Pouilly fumé. Le terme officiel est « entreposage », mais on peut le qualifier de stockage de déchets nucléaires, dans la mesure où les combustibles Mox usés qui y seront placés n'auront aucune utilisation ultérieure.

**L'accident de piscine, encore pire qu'un accident de réacteur**

L'entreposage en piscine de matières radioactives est risqué. En effet, les assemblages doivent être refroidis en permanence sous plusieurs mètres d'eau, sous peine de s'échauffer et de rejeter d'énormes quantités de matières radioactives dans l'atmosphère. En 2011, après l'accident de Fukushima, les observateurs avaient retenu leur souffle quand la piscine d'entreposage du réacteur numéro 4 menaçait de perdre son eau : « Si la catastrophe s'était produite, il aurait fallu évacuer toute la population dans un rayon de 250 kilomètres, soit quasiment jusqu'à Tokyo ! » rappelle Yves Marignac, consultant international et directeur de WISE-Paris.

L'hypothèse d'un accident grave sur une piscine n'a rien de saugrenu. Le 10 octobre dernier, l'ONG Greenpeace a remis un rapport aux autorités, dans lequel elle pointe toutes les failles dans la sûreté et la sécurité de ces bassins : absence de barrière de confinement, vulnérabilité aux attaques extérieures et aux chutes d'avion...

L'ASN a donc demandé à EDF de « bunkériser » la piscine, c'est-à-dire de la recouvrir d'une double coque en béton, à l'instar du bâtiment combustible de l'EPR de Flamanville. Le but en est surtout de protéger le bâtiment d'une chute d'avion. Une protection dont l'actuelle piscine de stockage de La Hague est totalement démunie. Le documentaire d'Éric Guéret et Laure Noualhat « Sécurité nucléaire, le grand mensonge » a démontré, en interrogeant plusieurs experts de La Hague, que c'est un point de fragilité extrêmement inquiétant.

Un autre élément plaide en faveur du choix de la centrale de Belleville-sur-Loire par rapport à d'autres sites : son raccordement au réseau ferroviaire, qui permet de limiter les transports de déchets radioactifs par camions, un mode de transport jugé très vulnérable.

Ces questions de sûreté (que nous approfondirons dans un prochain volet de notre enquête) se posent de manière d'autant plus aiguë que le **stockage sous écran d'eau des déchets à Belleville devrait accueillir en priorité du Mox (« mélange d'oxydes », mélange d'uranium et de plutonium)** — on en recense 1.200 tonnes actuellement entreposées à La Hague. La spécificité du combustible Mox est d'être fabriqué avec du plutonium, un ingrédient de la bombe atomique — celle larguée sur Nagasaki en 1945 en contenait plusieurs kilos. Même usé et stocké - ou « entreposé », selon le terme officiel - dans une piscine, le combustible Mox reste particulièrement dangereux à cause de sa radioactivité et de la chaleur très vive qu'il dégage pendant de nombreuses années.

L'entreposage durera très longtemps : le Mox n'est pas retraité. Le coût de son retraitement serait en effet très élevé, et ni EDF ni Orano (ex Areva) n'ont une situation financière permettant de se lancer dans cette opération industrielle, d'un intérêt au demeurant très discutable. Le Mox usé est donc un déchet radioactif pour des milliers d'années.

Si le projet de « piscine d'entreposage centralisé » est dans toutes les conversations de couloir à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), les experts de la filière préfèrent garder sa localisation secrète. Officiellement, l'IRSN a indiqué à Reporterre qu'il ne communiquait pas sur un dossier en cours d'instruction. De son côté, EDF a affirmé à Reporterre dans un courriel que « plusieurs sites sont actuellement à l'étude pour l'implantation de ce projet, aucune décision n'est prise pour le moment ». Précision dans un courriel ultérieur : le groupe n'a pas « confirmé ni infirmé à ce stade » l'installation de la future piscine à Belleville, « aucune décision n'ayant été prise pour le moment ».

La localisation du nouveau centre de déchets nucléaires n'a pas été inscrite dans le dossier d'options de sûreté remis à l'ASN et EDF ne compte pas la dévoiler avant la fin de l'année, selon une source proche du dossier. Nous avons contacté tous les élus des collectivités locales où se trouve la centrale — mairie de Belleville-sur-Loire, conseil départemental du Cher, conseil régional du Centre-Val de Loire, députés et sénateurs, ainsi que la Commission locale d'information (Cli) de Belleville. Personne n'a répondu, à l'exception de François Cormier-Bouligeon, député (La République en marche) de la première circonscription du Cher, qui dit ne pas être au courant du projet.

**« C'est l'omerta »**

Ce silence indigne Guillaume Blavette, du collectif Stop-EPR : « Le processus décisionnel pose problème. Ce projet est un défi majeur, il va occasionner des travaux, des transports de matières radioactives, des impacts hyper importants parce qu'il va falloir garantir la source froide, l'aération, la ventilation... et c'est l'omerta. Le nucléaire dit qu'il change, qu'il veut être plus ouvert. Mais sur ce dossier, la situation n'a pas changé depuis 1973. »

**Voir fin page 12**

## Casse-tête des déchets radioactifs encore, encore.....

**NON à l'apport de déchets miniers radioactifs sur le site de La Porte en Xaintrie • la clôture définitive du site.**

AAPLX et le Collectif d'habitants "La Xaintrie Libérée" demandent au Préfet de Corrèze:

Les habitants de Xaintrie s'opposent fermement au projet de rapatriement supplémentaire de déchets miniers radioactifs issus des mines d'uranium.

L'état prévoit de réouvrir l'ancienne mine de La Porte, commune de St Julien aux Bois pour y ajouter 6000 tonnes de déchets radioactifs provenant de divers lieux à "dépolluer".

Ce projet imposé n'est pas acceptable pour les raisons suivantes:

- le site de l'ancienne mine de Laporte contient déjà 385.000 tonnes de déchets miniers uranifères radioactifs ;

- Or, à l'origine, il en avait produit

308. 000 tonnes

Donc il y a déjà 80.000 tonnes de trop sur le site de Laporte Pas question d'en rajouter 6.000 tonnes de plus !

- Le site est traversé par des ruissellements et sources qui se déversent dans le 'Riou Tort' qui, lui, se jette dans la Maronne en zone Natura 2000.

**La population demande:**

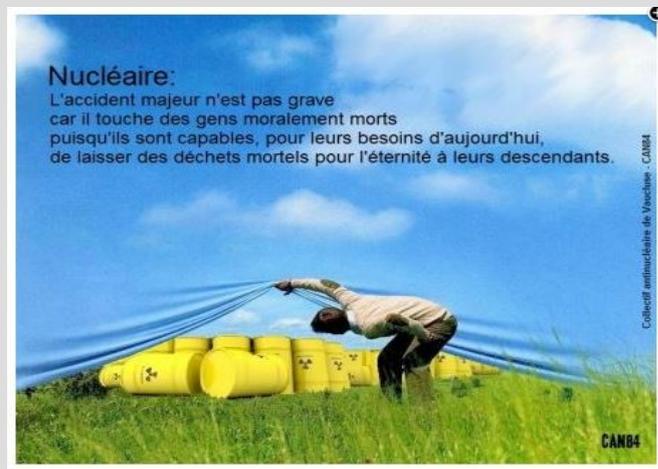
- l'arrêt de tout apport supplémentaire de déchets ;

- un traitement de dépollution du site, les roches radioactives qui y sont entreposées sont à découvert au fil de l'érosion

Nous venons de mettre en ligne une pétition contre le rapatriement de nouveaux stériles miniers uranifères sur le site de Laporte à St Julien aux Bois en Xaintrie. Merci de signer et de faire suivre à vos contacts. Pour signer cliquez sur le lien ci-dessous:

<http://chn.ge/2BWftwu>

Envoyé par Jean-Luc Vialard



### un déchet redoutable l'uranium appauvri (P.Péguin )

Révolté par les dégâts infligés par les armes à uranium aux populations qui subissent la guerre depuis une trentaine d'années, dégâts qui s'étendent à l'ensemble de la planète, j'ai voulu en présenter une analyse à partir des documents existants, car il s'agit bien d'un crime, et même d'un crime contre l'humanité !

C'est tout l'art de la nucléocratie que d'habiller ses technologies mortifères d'appellations rassurantes. Il en est ainsi de l'uranium dit "appauvri" dont les informations disponibles ne peuvent engendrer qu'un sentiment d'horreur et de révolte, une fois de plus contre tout ce qui touche au nucléaire.

Voir le texte en P.J., on peut aussi y accéder sur le site de la Coordination Antinucléaire Sud-Est,

<http://coordination-antinucleaire-sudest.net/2012/index.php?post/2018/02/02/A-propos-de-l-uranium-dit-appauvri>



### Fin article de la page 11

Yves Marignac, lui, n'est pas surpris. « Même s'il ne s'agit pas officiellement d'une poubelle, il risque d'être compliqué de dire aux collectivités locales et aux habitants du territoire concerné, même globalement acquis à la cause nucléaire, qu'on va leur apporter le combustible de toutes les autres centrales, et l'entreposer dans une piscine, qui est un équipement intrinsèquement dangereux. »

Ce projet se prépare discrètement depuis des années. Dans un courrier daté de juin 2013 (en page 7), l'ASN demande à EDF de « réviser sa stratégie en matière de gestion et d'entreposage du combustible usé, en proposant de nouvelles modalités d'entreposage permettant d'une part de couvrir les besoins et d'autre part de renforcer la sûreté de l'entreposage du combustible ». Quelques années plus tard, le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) 2016-2018 (p. 72), rendu public en février 2017, et l'arrêté du 23 février 2017 (article 10),

demandent à EDF de présenter une nouvelle stratégie de gestion des combustibles usés ainsi qu'un calendrier pour la création de nouvelles capacités d'entreposage avant le 31 mars 2017. Puis de transmettre à l'ASN, au plus tard le 30 juin 2017, les options techniques et de sûreté retenues pour une nouvelle piscine. Ce qui a bien été fait, ont confirmé EDF et l'ASN à Reporterre. Le dossier d'options de sûreté est en cours d'instruction à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), le bras droit technique de l'ASN.

Le PNGMDR 2016-2018

Et ensuite ? La Commission nationale du débat public devrait être saisie pendant ce premier trimestre 2018. EDF devra déposer une demande d'autorisation de création avant le 31 décembre 2020 auprès du ministre chargé de la sûreté nucléaire. La conception et la construction de cette nouvelle piscine devraient prendre quinze ans, selon le PNGMDR 2016-2018

## La Campagne « Abolition des armes » récompensée par le prix Nobel...

Le prix Nobel de la paix 2017 a été décerné à la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), « pour les efforts déployés pour attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de toute arme nucléaire, et pour son travail pionnier pour obtenir l'interdiction par traité de ces armes ». C'est avec une joie immense que ICAN accepte ce prix, qui vient souligner le travail réalisé ces dernières années ayant abouti à l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires. C'est un signal fort en faveur de la sécurité internationale à l'heure de la crise nord-

coréenne, de la possible remise en cause de l'accord avec l'Iran et où les puissances nucléaires modernisent leur arsenal et se reposent plus que jamais sur leur stratégie de dissuasion. ICAN France est le relais national de la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) qui regroupe plus de 400 ONG dans 95 pays, dont la France. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leurs gouvernements afin de commencer des négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires en raison de leurs conséquences humanitaires et environnementales inacceptables.

## ...mais la France bille en têtes pour la dissuasion nucléaire !

Le renouvellement de l'arsenal atomique, prévu dans la loi de programmation militaire présentée ce jeudi en Conseil des ministres, témoigne de l'attachement d'Emmanuel Macron à une doctrine jamais vraiment débattue.

« Depuis plus de cinquante ans, la dissuasion [nucléaire] est la clé de voûte de notre stratégie de défense », a lancé Emmanuel Macron (<http://www.liberation.fr/france/2018/01/19/macron-promet-une-hausse-du-budget-de-la-defense-surtout-apres-son-mandat>) le 23 janvier, devant les 1 500 militaires réunis sur un porte-hélicoptères pour ses vœux aux armées. Le président de la République poursuit : « Je sais qu'il y a eu, sur ce sujet, beaucoup de débats. Tous les débats sont légitimes, mais ils sont aujourd'hui tranchés. » Qu'ils soient aujourd'hui tranchés, personne n'en doute : comme il l'avait promis pendant sa campagne, Macron a

la Fondation pour la recherche stratégique, Bruno Tertrais, conteste : « Plusieurs colloques sont organisés tous les ans sur la dissuasion, des tribunes paraissent dans la presse. Le débat ne prend pas car il intéresse moyennement l'opinion et la classe politique. »

Alors que la France s'appête à augmenter sensiblement le budget de la dissuasion nucléaire et à engager un cycle de renouvellement qui se terminera en 2080, même la question d'un éventuel débat divise opposants et défenseurs de l'arme atomique. Chacun estime qu'il est plus que jamais nécessaire de maintenir la dissuasion ou, à l'inverse, d'y mettre un terme, l'année où la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (Ican) a reçu le prix Nobel de la paix. L'année, aussi, où le réarmement et la prolifération s'accroissent dans le monde.

## POUR : « La garantie ultime de la position du pays dans le monde »

Dès les premières semaines de son mandat, Macron a confirmé son attachement à l'arme atomique : en visitant un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) à la base de l'Île-Longue dans le Finistère. Puis en allant à Istres, où sont stationnées les forces aériennes stratégiques. Sorte de mini-livre blanc paru en novembre, la Revue stratégique <<https://www.defense.gouv.fr/dgris/politique-de-defense/revue-strategique/revue-strategique>> le pose en introduction : « Le maintien sur le long terme de la dissuasion [...] demeure plus que jamais nécessaire. » Investissements. « La dissuasion a rarement été aussi légitime, juge Bruno Tertrais, qui participait au groupe « défense » du candidat Macron. Aujourd'hui, on renoue avec une situation proche de la guerre froide, avec un besoin d'indépendance vis-à-vis des États-Unis et un problème stratégique russe majeur. » Et le monde se réarme, outre-Atlantique <[http://www.liberation.fr/planete/2018/02/07/etats-unis-trump-rebat-les-cartes\\_1628226](http://www.liberation.fr/planete/2018/02/07/etats-unis-trump-rebat-les-cartes_1628226)> comme en Asie <[http://www.liberation.fr/planete/2018/02/07/asielle-nucleaire-a-tirs-et-a-travers\\_1628229](http://www.liberation.fr/planete/2018/02/07/asielle-nucleaire-a-tirs-et-a-travers_1628229)> . « La dissuasion est toujours pertinente. La fin de la guerre froide n'a pas laissé s'installer un monde stable, il est au contraire de plus en plus imprévisible », appuie la chercheuse Tiphaine de Champchesnel, de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire. Elle en veut pour preuve les priorités définies dans la Revue stratégique. Après le terrorisme, menace numéro 1, arrive « le renouveau de la puissance russe ». « La dissuasion est la garantie ultime de la position de la France dans le monde », résume l'un de ses artisans les plus directs, François Geleznikoff, directeur des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique.

Si la dissuasion ne peut pas tout, elle concourrait à éviter le pire. « A condition que soit assurée sa crédibilité politique, technique et capacitaire », précise Champchesnel. La première passe par la réaffirmation de la doctrine par la plus haute autorité - tous les présidents y ont consacré un discours. Les deux autres reposent sur une modernisation continue, et donc des investissements comme ceux prévus par la loi de programmation militaire. Macron l'a dit lors de ses vœux aux armées, il souhaite le renouvellement des deux composantes : « La force océanique, par la permanence à la mer, nous protège de toute surprise stratégique et la composante aérienne, par sa démonstrativité, fait partie du dialogue de dissuasion. » Soit, selon la formule de Hollande <<http://discours.vie-publique.fr/notices/157000492.html>> , « une qui ne se voit pas et une autre qui se voit ». « Elles peuvent toutes les deux participer à l'ensemble des missions », ajoute Tertrais, par exemple « l'emploi en premier » de l'arme atomique en réponse à une attaque non nucléaire..

**LA BOMBE ET NOUS**

Un documentaire de Xavier-Marie Bonnot  
Avec les témoignages de aujourd'hui  
Production de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire et Jean-Claude Bauduret

**ET NOUS**

Images : Brève Météo (Cépage) - Images de son : Xavier-Marie Bonnot  
Production : Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire et Jean-Claude Bauduret

Tarifs Habituels

**Jeudi 15 mars - 20h30**  
**Cinéma Les Montreurs d'Images à Agen**

projection suivie d'une discussion en présence du producteur Jean-Claude Bauduret et de Dominique Lalanne, de l'association Abolition des armes nucléaires-Maison de vigilance.

projection organisée en partenariat avec : Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire, Les Montreurs d'Images

annoncé ce jour-là le renouvellement des deux composantes de la dissuasion (les sous-marins et leur armement, ainsi que les missiles nucléaires embarqués par les forces aériennes stratégiques). Le tout étant prévu dans la loi de programmation militaire (LPM), présentée ce jeudi en Conseil des ministres.

**Mais l'idée qu'il y ait eu débat, sur la dissuasion comme sur ses deux composantes, est loin d'être unanimement partagée.** « Un consensus existe autour de la dissuasion depuis la fin des années 70, quand la gauche a basculé dans une perspective de conquête du pouvoir, analyse le directeur de l'Observatoire des armements, Patrice Bouveret. Aucun débat n'a eu lieu depuis sur ce sujet, sinon très brièvement en 1995 lors de la reprise des essais nucléaires. Rien depuis. » Le directeur adjoint de

## ...mais la France (suite)

Pour assurer la «crédibilité technique et capacitaire» de la dissuasion, l'exécutif veut y consacrer environ 5 milliards d'euros à partir de 2020, contre quelque 3,6 milliards aujourd'hui (les montants exacts sont secrets), avant d'atteindre 6 milliards en 2025.

Complémentarité. «Il est normal et sain de reposer la question du renouvellement dans un contexte budgétaire contraint», observe Tiphaine de Champchesnel, qui défend la complémentarité des composantes. Pour Tertrais, cette «pérennisation» s'opère à moindre coût, en raison de choix faits : les futurs SNLE et leur missile balistique seront seulement des évolutions des modèles actuels. «La composante aérienne a un rapport coût-efficacité très intéressant, considère l'expert. Elle tire vers le haut l'ensemble de l'armée de l'air. Les performances techniques et opérationnelles des forces stratégiques, en termes d'entraînement, d'allonge et de précision, «ruissellent» sur les forces conventionnelles.» Le missile nucléaire des forces aériennes demandera des évolutions plus importantes, souligne Geleznikoff : «Il y a deux choix : soit la furtivité et l'invisibilité pour les radars, soit l'hypervélocité accompagnée de mouvements du missile pour échapper aux intercepteurs.» Une technologie particulièrement complexe dont la maîtrise n'est pas acquise.

### CONTRE : «L'arme atomique peut servir par erreur, hasard ou accident»

L'expression fait l'unanimité contre elle, parmi les opposants comme parmi les défenseurs de l'arme atomique: selon la formule consacrée, celle-ci serait un engin de «non-emploi», sa seule existence suffisant à prévenir les conflits. Faux, répond le diplomate Nicolas Roche (Pourquoi la dissuasion, PUF) : «L'arme nucléaire est employée chaque jour : elle l'est par exemple par les forces aériennes stratégiques, qui se tiennent en alerte». Ou par les sous-marins constamment en patrouille.

Tabou. Paul Quilès, ministre PS de la Défense au milieu des années 80, récuse aussi l'argument d'un usage inenvisageable au motif que «la dissuasion peut servir par erreur, hasard ou accident». Ce militant de longue date invoque plusieurs épisodes lors desquels «la catastrophe a été proche» : la collision accidentelle de deux sous-marins français et britannique en 2009, et en 1983, la décision du colonel soviétique Stanislav Petrov de ne pas tenir compte d'une alerte, qui aurait dû déclencher une riposte nucléaire (mais qui s'est avérée être un «faux positif»). Ou encore l'explosion d'un bombardier américain porteur de missiles atomiques, en 1966 à Palomares (Espagne).

La théorie du non-emploi passe aussi sous silence les 250 000 morts des bombardements de Hiroshima et Nagasaki, sur lesquels l'arme atomique a bien été utilisée... Pour le directeur de l'Observatoire français des armements, le tabou de son emploi, très fort dans les décennies qui ont suivi, s'est atténué au fil des ans. Les opposants s'inquiètent de la multiplication des mini-armes

nucléaires, notamment aux Etats-Unis et en Russie <[http://www.liberation.fr/planete/2018/02/07/etats-unis-trump-rebat-les-cartes\\_1628226](http://www.liberation.fr/planete/2018/02/07/etats-unis-trump-rebat-les-cartes_1628226)> . «Ce sont des armes précises, conçues pour être employées dans des cas spécifiques», relève Quilès, qui préside l'Initiative pour un désarmement nucléaire, parrainée notamment par Nicolas Hulot et Cédric Villani. «Elles renforcent l'idée que le nucléaire peut redevenir une arme de terrain», abonde Bouveret.



Certes, l'arsenal mondial n'a plus la même morphologie que pendant la guerre froide. Le stock planétaire d'armes nucléaires est passé de 70 000 (au plus fort, en 1986) à 17 000 aujourd'hui environ. Mais cette diminution s'est faite surtout pour des raisons de coût et d'utilité, bref de «bonne gestion», souligne Bouveret, estimant que le désarmement n'est pas allé assez loin. La France a certes consenti à revoir en profondeur son arsenal après l'effondrement de l'URSS : le stock a été réduit de moitié pour atteindre environ 300 têtes aujourd'hui, et la composante terrestre a été supprimée.

**Transition. A l'heure où le terrorisme constitue la première menace contre la France, l'exécutif pourrait poursuivre cet effort, plaide Bouveret, qui imagine notamment de retirer les forces aériennes stratégiques.** Pour cet adhérent de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (Ican), les caractéristiques propres à ces missiles air-sol, à la portée et la puissance bien moindres que ceux équipant les sous-marins lanceurs d'engins, en font des armes idéales pour un «emploi en premier» (réponse à une attaque non nucléaire, à laquelle la France devrait selon lui renoncer). Autre conséquence pressentie par Bouveret : ce retrait favoriserait la coopération européenne pour le futur avion de combat, sur lequel Paris voudrait garder la main afin de l'utiliser pour la dissuasion. La force océanique seule assurerait quant à elle la transition vers l'abolition globale de l'arme atomique. **122 Etats ont signé le traité d'interdiction des arsenaux nucléaires. Paris, comme toutes les puissances atomiques, a voté contre. «La puissance de la France passerait par son veto au Conseil de sécurité et l'arme nucléaire... critique Bouveret, invoquant l'Allemagne qui n'a ni l'un ni l'autre. C'est comme si l'atome enrayait le déclassement du pays. C'est une arme politique..»**

## Les droits de l'Adn - Libérer l'ONU du nucléaire

FSM-AN – Paris – Atelier 18 – vendredi 3 novembre 2017 de 14 à 16h15

« La santé est le bien le plus précieux de l'humanité. Nous souhaitons le transmettre aux générations futures. Or les rayonnements ionisants provenant de l'industrie nucléaire civile et militaire continuent d'irradier et de contaminer les populations, surtout les enfants, sur plusieurs générations, engendrant en particulier des dommages génétiques irréversibles. La "communauté internationale", avec le label de l'Organisation Mondiale de la Santé, ne veut pas reconnaître ou minimise ces conséquences sanitaires ». C'est sur ce constat qu'Independent Who annonçait, le 26 avril 2017, la fin de la vigie qu'elle assurait tous les jours depuis 10 ans devant le siège de l'OMS à Genève pour dénoncer les collusions de cette institution avec l'AIEA, Agence internationale de l'énergie atomique.

La remise en question du système international de protection radiologique ne doit pas cesser avec la fin de la vigie, et la tenue en France du Forum Social Mondial Thématique sur le nucléaire, peut et doit être l'occasion de prolonger par d'autres biais cette exigence de vérité en coordination avec les scientifiques, les médecins et les peuples du monde, tous concernés par les effets des radiations nucléaires.

**Il faut comprendre et déjouer le rôle et l'influence des organismes qui sont au coeur de l'organigramme de l'ONU (1945), à la fois en charge de la radioprotection internationale et de la préservation de l'avenir de l'énergie nucléaire : l'OMS (1946), l'UNSCEAR, Comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des rayonnements atomiques (1955), l'AIEA (1957), L'AEN, Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (1958) –**

**auxquels il faut rajouter la CIPR, Commission internationale de protection radiologique (1950).** Ceux-ci s'arrogent le monopole de l'expertise, en dehors de tout contrôle démocratique, et orchestrent au niveau mondial le déni sur les effets sanitaires de la radioactivité<sup>1</sup>, jusqu'à prendre en main le contrôle de la radioprotection et de l'information en cas de catastrophe, à travers les programmes Ethos et Core, à Tchernobyl puis Fukushima.

Ainsi, la Commission principale de la CIPR, composée de 14 membres élus par cooptation, décide pour le monde entier de l'évaluation des effets de la radioactivité et des normes de radioprotection qui s'ensuivent (2).

Ainsi, les rapports généraux de l'UNSCEAR, qui ne recensent en tout et pour tout qu'une cinquantaine de morts dus à Tchernobyl,

## Les droits de l'Adn - Libérer l'ONU du nucléaire

sont reconnus par la « communauté internationale » aux diverses assemblées générales de l'ONU. Le mensonge est institué en référence. Et la France n'y déroge pas (3.)

**Il faut lever la loi du silence sur les conséquences sanitaires de la radioactivité, les différences entre radioactivité naturelle et artificielle, entre irradiation externe et contamination interne, les effets des doses dites 'faibles', et l'ampleur réelle des pollutions engendrées par l'industrie nucléaire, civile et militaire, les plus de 2400 essais atomiques qui ont eu lieu dans le monde, et les catastrophes de Mayak, Tchernobyl, Fukushima, etc.**

Un objectif commun aux participants internationaux du FSM devrait être de déjouer le rôle criminel de ce système qui gangrène l'ONU(4) – pourtant censée nous représenter (mais qui ne représente en fait que les intérêts des dirigeants des États et des lobbies qui les manoeuvrent) – et de mettre au point une stratégie concertée pour dénoncer les mensonges sur lesquels le lobby atomique a jusqu'ici prospéré.

**Le nucléaire « militaire » n'est pas en reste. Ainsi, même si la majorité des États membres de l'ONU (122 pays sur 124 représentés) ont massivement voté, le 7 juillet dernier, un traité d'interdiction des armes nucléaires, ce sont les pays détenteurs de la bombe, ou qui en abritent, qui font blocage. Les questions sur le nucléaire sont donc la chasse gardée d'un certain nombre d'États qui usent de leurs prérogatives, à l'abri de tout processus démocratique, contre la majorité des autres pays (5.)**

Il y a 70 ans, en octobre 1947, Albert Einstein adressait une *Lettre ouverte à l'Assemblée générale des Nations Unies* (6), dans lequel il déclarait : « Il ne pourra jamais y avoir accord total sur le contrôle international et l'administration de l'énergie atomique, ou sur le désarmement général tant qu'il n'y aura pas de modification du concept traditionnel de souveraineté nationale. Car, tant que l'énergie et les armements atomiques seront considérés comme une partie vitale de la sécurité nationale, aucune nation ne fera plus que d'accorder une attention formelle aux traités internationaux. La sécurité est indivisible. Elle ne peut être atteinte que lorsque les garanties nécessaires de la loi et d'application de la loi existent partout, si bien que la sécurité militaire n'est plus le problème d'un État seul. Il n'y a pas de compromis possible entre la préparation à la guerre d'une part et la préparation d'une société mondiale fondée sur la loi et l'ordre d'autre part. »

Le Forum sur la radioprotection organisé par Independent Who en mai 2012 posait ainsi la question « **Que pouvons-nous faire ensemble pour que la vérité sur les conséquences sanitaires des irradiations externes et des contaminations radioactives internes, engendrées par l'industrie nucléaire civile et militaire, soit établie et reconnue ?** ». Le FSM permettrait de reprendre et d'amplifier cette préoccupation.

Il nous appartient de fortifier les bases d'un contre-pouvoir citoyen au niveau mondial, dans la continuité de l'action du Forum social "altermondialiste", initiée par Attac, en se basant sur l'expérience et la démarche de Citoyens du Monde (premiers à avoir parlé de « mondialisation », avant que ce terme ne soit repris et perverti par l'économie), qui propose le fondement d'un gouvernement mondial des peuples face aux manquements des institutions internationales. Pour cela, nous souhaitons que la table ronde rassemble, en plus des Citoyens du Monde, des représentants d'Independent Who, l'IPPNW, la CIDCE, Attac, les Maires pour la Paix – qui mobilisent les communautés locales et les territoires contre la menace atomique –, la LIFPL, ETB... et les organisations de tous les pays représentés (certains seront présents au FSM-AN : ils sont cordialement invités),.

Les contaminations radiologiques étant transnationales, la lutte se doit d'être mondiale. Il faut repenser les règles d'un droit démocratique mondial, et l'atelier devra y réfléchir, à la lumière des expériences déjà menées

dans ce sens – comme celle des Citoyens du Monde8, des Maires pour la Paix, du Tribunal Russell, du Tribunal

Permanent des Peuples9, et déboucher sur des actions coordonnées et concrètes pour l'arrêt du nucléaire civil et militaire au niveau mondial.

**Michel Lablanquie, le 22 juillet 2017**

1. « Comment sommes-nous "protégés" contre le rayonnement ? Les normes internationales de radioprotection. Le rôle de la Commission internationale de protection radiologique », Roger Belbeoch, *SEBES, Radioprotection et droit nucléaire*, Genève, 1998 ([http://www.akademia.ch/sebes/textes/1998/1998RB\\_proteges.htm](http://www.akademia.ch/sebes/textes/1998/1998RB_proteges.htm)).

2. « *Le maillon faible du « système atomique » est (...) la CIPR, une aberration sur le plan institutionnel et une organisation dont les finances sont très dépendantes de sa bonne renommée et du soutien des autorités politiques. Celle-ci influençant celui-là. En pratique, la charrue de la radioprotection institutionnelle a été mise avant les boeufs de la connaissance détaillée des effets des dites faibles doses de radiations sur le vivant.* » (...) « *On comprendra que, face au « clergé » de la religion atomique (...), l'engagement des politiques ne pourra se passer du soutien d'une forte mobilisation citoyenne, dans le monde entier.* ». Yves Lenoir, *La Comédie atomique*, La Découverte 2016, repris dans *Atomes crochus* n°5, janvier 2017 (<http://journeesdetudes.org/atomescrochus/AC5>).

3. « Les autorités françaises ont choisi les niveaux d'exposition les plus élevés possibles », Corinne Castanier, Criirad, *Atomes crochus* n°5 : <http://journeesdetudes.org/atomescrochus/AC5/castanier.html>

4. « *L'UNSCEAR a été instituée en 1955 pour décréter la « Vérité » des effets des radiations. Sa création visait à favoriser la fondation de l'AIEA (1957) afin d'enclencher de la manière la plus harmonieuse possible l'entrée de l'Humanité dans l'ère de l'énergie atomique. La survenue d'accidents graves a nécessité l'extension de ses missions, qui sont aussi celles de la CIPR et de l'OMS, à savoir préserver l'avenir de l'énergie atomique en rendant socialement et politiquement acceptables l'exposition aux retombées radioactives et l'ingestion de nourriture contaminée par des radioéléments artificiels.* », Yves Lenoir, mars 2017 : <https://reporterre.net/De-Tchernobyl-a-Fukushima-le-meme-mensonge-officiel-sur-la-radioactivite>.

5. « *Nous savons qu'il faut beaucoup de courage à un Chef d'Etat pour renoncer à son arsenal nucléaire mais c'est un acte fondateur pour construire un monde véritablement en paix et en sécurité. C'est à la France, pays des Droits de l'Homme, de donner un nouvel élan à la Charte des Nations Unies qui invite les membres de l'ONU à régler leurs différends internationaux par les moyens pacifiques afin que la paix et la sécurité internationales ne soient pas mises en danger.* », Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Paris, le 20 juillet 2017

( [http://coordination-adn.fr/2017/Lettre\\_ouverte\\_au\\_President\\_de\\_la\\_Republique.pdf](http://coordination-adn.fr/2017/Lettre_ouverte_au_President_de_la_Republique.pdf))

6. *Lettre ouverte à l'Assemblée générale des Nations unies* : <http://www.pressefederaliste.eu/La-route-de-la-paix>.

Analysant les difficultés de l'ONU naissante (les inconvénients du droit de veto, la rivalité existant entre Assemblée générale et Conseil de sécurité, etc.), Albert Einstein proposait dans cette *Lettre ouverte* des pistes de réformes, notamment que l'Assemblée générale des Nations unies soit accrue dans cette perspective (au détriment du Conseil de sécurité) et que les délégués des nations à l'ONU soient désormais directement élus par leurs peuples respectifs, dans le but de pousser les États membres à oeuvrer dans la direction de la transformation de l'ONU en une autorité supranationale, jetant ainsi les bases d'un véritable gouvernement mondial.

7. Voir le colloque « *Radioprotection et droit nucléaire* », organisé par Independent Who à Genève en mai 2012 : <http://independentwho.org/fr/2012/06/21/forum-enregistrements-mai2012> – et la synthèse de l'atelier « Radioprotection des populations » par Nicole Roelens : <http://www.recim.org/>

# Malvesi, porte d'entrée du nucléaire en France

sur une distance de deux kilomètres, sous les vents dominants, donc en direction de Narbonne. Aujourd'hui, des habitations se construisent à environ 800 mètres du site. **En l'absence de registre des cancers, l'impact sur la santé d'une telle proximité n'est ni connu, ni même évalué.**

**A Narbonne, le projet Thor, destiné à traiter des nitrates, attire l'attention sur une usine d'Areva unique dans l'Hexagone et au lourd passé.** LE MONDE | 06.11.2017 | Par Viviane Thivent

La manifestation de dimanche 5 novembre, dans les rues de Narbonne, donne un coup de projecteur sur l'activité de la filière nucléaire dans le département de l'Aude, dont Areva se serait sans doute bien passé. L'inquiétude exprimée au sujet du projet de traitement « Thor, traitement des nitrates » – une sorte d'incinérateur qui devrait s'élever sur le site de l'usine Areva Malvesi, anciennement nommée Comurhex – ne donne peut-être pas la vraie mesure du problème.

L'usine se dresse déjà à moins d'un kilomètre de la ville de 52 800 habitants. Sur son aire gigantesque, les seuls bassins occupent une surface équivalente à dix-huit terrains de rugby. Cette installation traite un quart du minerai d'uranium naturel mondial (et 100 % de l'uranium français). Acheminé par bateau des mines du Niger, du Kazakhstan ou d'Ouzbékistan, il est dissous à Malvesi avec de l'acide nitrique concentré à 99,9 %, puis envoyé à Pierrelatte, dans la Drôme, pour poursuivre sa transformation en combustible nucléaire.

**Loin d'être une petite usine chimique anodine, Areva Malvesi-**



[http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/11/06/areva-malvesi-la-porte-d-entree-du-nucleaire-en-france\\_5210985\\_1653054.html](http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/11/06/areva-malvesi-la-porte-d-entree-du-nucleaire-en-france_5210985_1653054.html)

**si est un discret colosse du nucléaire, qui n'a que quatre équivalents dans le monde,** et dont le passé pose problème, comme s'en est aperçu l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à la suite d'un accident survenu en 2004. A l'époque, après la rupture d'une digue, le contenu d'un bassin se répand alentour. Il s'agit de boues que l'usine présente comme « nitratées ». Mais en 2006, des prélèvements effectués à la sauvette par des riverains et analysés par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) montrent qu'elles sont aussi très radioactives.

**Plutonium, américium et technétium**

Pire : elles contiennent des éléments radioactifs qui n'auraient jamais dû se trouver là, comme du plutonium, de l'américium ou du technétium. Ces éléments n'existent pas à l'état naturel, ils ne peuvent donc pas être présents dans les minerais d'uranium traités par l'usine. En revanche, ils sont légion dans les combustibles nucléaires usagés, ceux qui sortent des centrales nucléaires et font normalement l'objet d'un retraitement spécifique, à La Hague par exemple.

A l'époque, la découverte fait scandale. Mis devant le fait établi, les dirigeants d'Areva Malvesi furent contraints d'admettre l'inimaginable : entre 1960 et 1983, l'usine avait tenté de recycler des combustibles nucléaires usagés pour essayer de récupérer de l'uranium encore présent. De quoi polluer durablement le site, les bassins et l'environnement. Des analyses effectuées en 2007 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ont ensuite établi la présence de plutonium dans le blé d'un champ voisin, ainsi qu'un marquage à l'uranium

**us@sumofus.org** Dans cette usine, où près d'un quart de l'uranium mondial est transformé en combustible pour le parc nucléaire français, l'industriel du nucléaire s'est vu autoriser la mise en route d'ici 2019 d'un incinérateur pour les rejets nitrates au sein même de l'usine: un scandale environnemental et sanitaire sans commune mesure.

Face au rouleau-compresseur d'Areva, de nouveaux éléments pourraient cependant bien renverser la donne: ce sont pas moins de cinq contre-expertises aujourd'hui brandies par les associations de citoyen.ne.s qui mettent à mal le projet d'incinérateur élaboré en toute opacité par Areva. Des éléments solides qui nous offrent l'opportunité unique de faire plier les élus locaux et le gouvernement pour faire appliquer, au nom de notre santé et de l'environnement, le principe de précaution.

Areva n'en n'est pas à son coup d'essai dans la région. Depuis l'inauguration de l'usine en 1959, l'industriel a produit 330 000 m3 de déchets nitrates, stockés à ciel ouvert et faisant régulièrement la une de la presse régionale pour fuites ou débordements, polluant de fait les eaux et sols environnants, sous le silence de la firme.

Alors que des solutions de recyclage de ces déchets existent, Are-

va avance ses pions pour son projet d'incinérateur, encore jamais expérimenté sur ce type de déchets. Un véritable désastre environnemental et sanitaire : ce sont près de 5700 tonnes de charbon qui seront brûlés chaque année pour réduire les rejets liquides à l'état de cendres, qu'il faudra ensuite transporter... et stocker sur d'autres sites.

**Le site n'a cessé de croître**

Par la suite, une décision administrative sans précédent classe les deux bassins les plus anciens, les plus pollués et les plus fragiles (dont celui qui s'est ouvert en 2004) comme installation nucléaire de base (INB), et les place sous la responsabilité de l'ASN. Celle-ci ordonne leur recouvrement en urgence afin d'arrêter l'évaporation des liquides radioactifs, mais aussi leur infiltration dans le sol. Car de surcroît, ces bassins construits sur les terrils d'une ancienne soufrière n'étaient pas étanches et surplombaient une nappe phréatique qui n'a été isolée qu'en 2013. Quatre autres bassins doivent être vidés prochainement pour permettre à l'ASN d'avoir une idée plus précise de la composition des boues et de décider des mesures à prendre.

L'histoire ne s'arrête par là. Depuis sa création, en 1958, Areva Malvesi produit en continu de grandes quantités de déchets liquides, nitrates, radioactifs, dont la seule issue est un stockage sur place, dans les bassins ouverts pour que le soleil et les vents, si présents dans la région, puissent en réduire le volume. Mais au-delà d'une certaine concentration de nitrates, l'eau ne peut plus s'évaporer ; les bassins sont alors saturés et il faut en construire de nouveaux pour accueillir l'afflux continu de déchets liquides. Voilà pourquoi le site n'a cessé de croître, multipliant le nombre de bassins.

L'association locale de protection de l'environnement Eccla dénonce des risques de débordement des bassins en cas de pluies diluviennes. Pour Christophe Kassiotis, de l'ASN, la situation n'est pas tenable : « Avant janvier 2019, Areva doit réduire le volume de ses déchets », explique-t-il.

Le traitement des nitrates par le procédé Thor est la réponse technique à cette demande. Sur le papier, sa mise en œuvre devrait permettre de résorber certains bassins et de transformer une partie des rejets liquides en déchets ultimes, stockables par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), comme le confirme Patrice Torres, directeur des opérations industrielles. « Areva a une pré-acceptation pour les déchets issus du procédé TDN Thor qui devraient représenter 5 700 colis de 500 m3 envoyés chaque année pendant trente ans dans l'est de la France », assure-t-il.

**Des boues radioactives** Que faire du reste, c'est-à-dire plusieurs centaines de milliers de mètres cubes de boues radioactives dont une partie a été recouverte en urgence... pour trente ans ? Areva se doit de leur trouver un destin à plus long terme. Pour le moment, toutes les solutions esquissées ont été retoquées par l'IRSN, qui n'exclut pas cependant l'idée d'un stockage définitif sur le site. « Les déchets de l'amont du nucléaire sont très volumineux et les sites de stockage de l'Andra ne pourront tout accueillir, explique François Besnus, de l'IRSN. Il faudra réfléchir à des solutions plus globales. » En l'état donc, rien n'empêche d'imaginer que le site d'Areva Malvesi, situé aux portes de Narbonne, en zone inondable, puisse être transformé en lieu de stockage définitif pour les boues radioactives de l'usine. Voire venues d'ailleurs. Ce débat est absent des manifestations des opposants au TDN Thor, obnubilés par la question des rejets atmosphériques et non par le problème des déchets radioactifs. A leur décharge, cet aspect était très minoré dans les rapports fournis par Areva lors de l'enquête publique concernant le TDN. « Leur façon d'évoquer des "effluents nitrates" pour des liquides qui ont une telle radioactivité, avec des radionucléides à très forte radiotoxicité et de très longue période, est très illustrative de la manière dont Areva induit les travailleurs et les riverains en erreur quant à la nature réelle des risques radiologiques sur le site », estime Bruno Chareyron, ingénieur à la Criirad.

Par ailleurs, les experts s'alarment des rejets importants dans l'air de polluants mortels, d'ozone et de perturbateurs endocriniens classés cancérigènes par l'usine expérimentale. Alors que ces risques contredisent totalement le principe de précaution, Areva fait sa loi, dans un chantage à l'emploi qui ne dit pas son nom auprès des élus locaux.

**La monstruosité nucléaire, les déchets qui s'accumulent, et maintenant la pollution de l'air à coup de substances cancérigènes ? Trop c'est trop !** Les riverain.e.s se mobilisent déjà activement contre ce projet, et les dizaines de milliers de membres de SumOfUs peuvent les aider à porter leurs voix auprès des autorités compétentes : Monsieur Hulot, vous vous êtes engagé à sortir la France du tout-nucléaire, vous devez

**Un projet d'incinérateur dans une usine de traitement de l'uranium d'Areva attise la colère à Narbonne, observatoire des Multinationales. 8-1-18**

### Des réunions partout.....

« Voici le mot envoyé à l'ANSM à ce jour : Au vu de tous les témoignages On est carrément scandalisé devant l'ampleur du problème et une fois de plus il ne faudrait pas paniquer, il faudrait prendre le temps d'adaptation....

Nous sommes devant un scandale sanitaire de grande ampleur, une fois de plus la France a un Etat Roi, je ne veux en aucun cas que les malades croient qu'on ne les défende pas.

Déjà depuis la création des CAPI au sein du monde médical, j'ai compris les intéressements d'un système qu'on pourrait carrément qualifier de mafieux

Je regrette pour l'ANSM mais je trouve que la façon dont la crise est gérée en période de vacances est inadmissible, mais pas étonnante.

**Tchernobyl nous a beaucoup appris... L'être humain pèse peu dans la balance économique et le lactose a bon dos »** Chantal L'HOIR fondatrice de l'AFMT

**Et une victoire (11-2017) :** Source : Rtl <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/levothyrox-merck-condamne-a-delivrer-l-ancienne-formule-du-medicament-7790954680>

**Levothyrox : Merck condamné à délivrer l'ancienne formule du médicament** Le laboratoire allemand a été condamné par le tribunal de Toulouse à remettre sur le marché l'ancienne formule du médicament utilisé dans le traitement des troubles de la thyroïde.

Source : La Dépêche du Midi : <https://www.ladepeche.fr/article/2018/02/01/2733517-levothyrox-beaucoup-proces-venir-indemnisations-sont-encore-tres-loin.html#xtor=EPR-1>

Dans le dossier du Lévothyrox les procédures engagées par les avocats toulousains se multiplient devant les tribunaux civils mais l'indemnisation des victimes n'est pas encore d'actualité.

Pas moins de huit procédures civiles ont été lancées, ou sont en cours de rédaction dans des cabinets d'avocats toulousains depuis le début de l'affaire du Lévothyrox en mai 2017. Pour le moment une seule a abouti. Le 14 novembre 2017, la décision du juge des référés du tribunal de grande instance de **Toulouse**, s'est traduite par la remise en circulation par le laboratoire Merck de 200 000 boîtes de Lévothyrox ancienne formule. Mais depuis cette première et unique victoire, Me Jacques Lévy dont le cabinet traite quelque trois cents dossiers de victimes de la nouvelle formule du médicament prend son temps. «Je suis en stand-by car j'attends une analyse importante qui va conditionner la suite des opérations», explique-t-il. Trois nouvelles actions devant les tribunaux de grande instance de Tarbes, Montauban et Castres sont toutefois en préparation. Et l'avocat toulousain s'apprête à demander la liquidation de l'astreinte de 10 000 € par jour infligé à Merck en novembre 2017 par le TGI de Toulouse. Mais pas d'action spectaculaire avant quelques jours. Mardi soir en revanche, la salle Duranti, a accueilli l'étape toulousaine du tour de France engagé par Me Christophe Léguevaques pour inciter les victimes du médicament à le suivre dans une troisième procédure. L'avocat parisien dont le cabinet secondaire est à Toulouse, a fait parler de lui en créant sur internet une plateforme dédiée aux procédures collectives. 10 177 victimes du Lévothyrox s'y sont inscrites. Et 4 000 d'entre elles se sont acquittées des 96 € qui leur permettent de se joindre à la première procédure pour défaut d'information qui sera plaidée le 1er octobre à Lyon. A la clé : 10 000 € de dommage et intérêt demandés pour chacun des 4 000 plaignants. Le 26 janvier devant un juge des référés parisien, Me Léguevaques a plaidé

Doigts levés en réponse à la question de savoir qui n'a pas fait - au service de la pharmacovigilance - la déclaration des effets néfastes qu'il a rencontré suite à la prise du nouveau Lévothyrox ? (Villemur sur Tarn 14-10-17)



130 personnes présentes .



pour le compte de l'association «Vivre sans thyroïde», qui demande des comptes au laboratoire Merck sur les conditions de fabrication et de mise en marché du médicament.

La prochaine action collective lancée via la plateforme «MySMARTcab», demandera aux juges de réquisitionner l'usine de fabrication de Bourgoin-Jallieu, dans la banlieue Lyonnaise où est toujours fabriqué le Lévothyrox ancienne formule pour le marché Italien, afin que les malades qui ne supportent pas le nouveau médicament cessent de vivre sous la menace d'une rupture d'approvisionnement. Le tour de France de l'avocat doit permettre de motiver les troupes pour ce nouveau combat..

Reporté une première fois le 25 janvier, le procès en référé intenté au nom d'une cinquantaine de plaignants par Me Stella Bisseuil sera plaidé le 8 février au TGI de Toulouse. L'avocate va demander au juge d'ordonner une expertise médicale des plaignants, afin «de conserver la preuve des préjudices subis et d'être en mesure de se prononcer sur la cause du phénomène». Même stratégie de l'expertise médicale comme préalable à toute demande de réparation, pour Me Denis Benayoun qui plaidera «au nom de plusieurs dizaines de clients», courant février, devant un juge des référés toulousain. Mais prévient ce spécialiste du droit de la santé et du droit du dommage corporel : «Nous allons diligenter des procédures civiles sans promettre aux uns et aux autres des dommages et intérêt avant expertise.» (1-2-18) **Le chiffre : 10 000 euros de dommages et intérêts.** montant demandés au laboratoire Merck par chacun des 4 000 plaignants engagés dans la procédure collective portée par Me Léguevaques : 5 000 € pour le préjudice résultant du défaut d'information et 5 000 € pour le préjudice d'angoisse. B.dv.

**Juliette organise un « café thyroïde » à la brasserie " Au p'tit bonheur" le 3 mars 2018 de 15h à 18h (place du Pin).**

**La transition énergétique vers les « technologies vertes » dépend de l'exploitation de matériaux indispensables au fonctionnement des éoliennes, panneaux solaires ou autres batteries électriques. Dans « La guerre des métaux rares », le journaliste Guillaume Pitron révèle l'envers de cette « révolution ».**

Alors que jusqu'à la Renaissance, les hommes n'ont exploité que sept métaux, c'est désormais la quasi-totalité des 86 éléments de la classification périodique de Mendeleïev qui est utilisée. Depuis les années 1970, leurs propriétés magnétiques exceptionnelles sont exploitées pour fabriquer des aimants ultra-puissants utilisés dans les moteurs électriques. Ils servent aussi dans les batteries qui les alimentent, les pots catalytiques, les ampoules basse consommation, les composants des appareils numériques... toutes les technologies vertes (green tech) qui utilisent donc une énergie sans charbon ni pétrole. Mais l'extraction et le raffinage de ces métaux sont extrêmement polluants.

L'industrialisation d'une voiture électrique consomme trois à quatre fois plus d'énergie que celle d'un véhicule conventionnel et sur l'ensemble d'un cycle de vie, leurs consommations énergétiques sont globalement proches. La fabrication d'une puce électronique de deux grammes implique le rejet de deux kilos de matériaux. Un courriel avec une pièce jointe consomme autant d'électricité qu'une ampoule basse consommation de forte puissance pendant une heure. « La prétendue marche heureuse vers l'âge de la dématérialisation n'est donc qu'une vaste tromperie, puisqu'elle génère, en réalité, un impact physique toujours plus considérable. »

Le recyclage des métaux rares à grande échelle représente actuellement un coût supérieur à leur valeur. Et malgré la convention de Bâle adoptée en 1989, qui contraint les industriels à traiter dans le pays où ils sont collectés les déchets électroniques, recelant souvent des métaux lourds et toxiques, beaucoup se retrouvent en Asie ou en Afrique. Les États-Unis, qui n'ont pas signé la convention, exportent 80 % de leurs déchets électroniques.

**« La plus fantastique opération de "greenwashing" de l'histoire »**

Le double dumping, social et environnemental, pratiqué par la Chine lui a permis de réduire considérablement ses prix de revient de production des métaux rares. Ce qui a poussé l'Occident à délocaliser sa pollution : le monde s'est organisé entre « ceux qui sont sales et ceux qui font semblant d'être propres ». « Dissimuler en Chine l'origine douteuse des métaux a permis de décerner aux technologies vertes et numériques un certificat de bonne réputation. C'est certainement la plus fantastique opération de greenwashing de l'histoire », écrit Guillaume Pitron.

Tous les grands industriels aujourd'hui appliquent les deux méthodes de gestion et de production instituées dès 1962 au sein du groupe japonais Toyota : just in time et zero stock. Cette logistique a débarrassé les entreprises de la « peur de manquer » sauf que les pays occidentaux n'ont pas appliqué aux métaux rares les règles élémentaires de toute stratégie d'indépendance énergétique : garantir des livraisons pérennes ou exploiter ses propres ressources.

**La fabrication d'une puce électronique de deux grammes implique le rejet de deux kilos de matériaux.**

La Chine a su se jouer de cette insouciance du monde occidental pour l'approvisionnement en métaux rares. En produisant 44 % de l'indium consommé, 55 % du vanadium, 65 % du spath fluor et du graphite naturel, 71 % du germanium, 77 % de l'antimoine, 84 % du tungstène et 95 % des terres rares, elle est devenue une actrice incontournable de leur approvisionnement. Tout ce qui se décide à Pékin a désormais des effets sur le reste du monde. Entre 2006 et 2008, une brusque hausse de la consommation chinoise de titane, un minerai dont elle fournit 50 % de la production mondiale, a entraîné une multiplication du cours par dix. De plus, la Chine est accusée de mettre en œuvre une politique systématique de restriction des minerais rares.

Guillaume Pitron explique encore comment la Chine a favorisé la délocalisation des outils de productions des entreprises concurrentes en les attirant avec ses avantages compétitifs (main-d'œuvre bon marché, faible coût du capital grâce à une

du yuan, taille du marché domestique qui permet d'importantes économies d'échelle). En développant des partenariats, les joint ventures, fondées sur le partage de savoir-faire technologique et donc de brevets, baptisé « innovation indigène », la Chine a absorbé des technologies étrangères.

**Siphonner les emplois verts au détriment de l'Europe, du Japon et des États-Unis**

Dans un deuxième temps, elle a mis en place un écosystème de création endogène dans l'objectif de « basculer de l'usine au laboratoire ». En 2015, elle était devenue le pays ayant déposé le plus de brevets au monde. Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, la Chine ambitionne, selon Guillaume Pitron, de siphonner les emplois verts au détriment de l'Europe, du Japon et des États-Unis. Et ce modèle de développement sert de référence à d'autres pays émergents. L'Afrique du Sud est un important producteur de rhodium ; la Russie, de Palladium ; le Brésil, de niobium ; la Turquie, de borate, la République démocratique du Congo, de cobalt.

Le président états-unien Bill Clinton a forcé son administration à vendre l'industriel Magnequench, fournisseur du Pentagone et détenteur d'informations confidentielles sur les technologies balistiques des États-Unis. Le scandale du « Chinagate », que tout le monde a oublié aujourd'hui, révéla le probable financement de la campagne démocrate par la Chine, qui pourrait expliquer cette « contrepartie ». Quoi qu'il en soit, avec cet achat, les Chinois ont pu perfectionner leurs missiles longue portée, par exemple leurs roquettes antinavires Dongfeng-21D, surnommées les « tueurs de porte-avions » et piliers de leur politique de « déni d'accès » mise en œuvre ces dernières années en mer de Chine méridionale, qui recèle d'immenses quantités d'hydrocarbures et voit passer la moitié du commerce mondial de pétrole.

Par ailleurs, malgré la « buy American clause » introduite dans les contrats militaires depuis 1973 et obligeant les constructeurs de défense états-unis à se fournir en composants uniquement aux États-Unis, ce sont des aimants (contenant des terres rares) usinés par un groupe chinois qui équipent l'avion de combat de cinquième génération F-35. Des rapports militaires s'inquiètent dès lors de la possibilité d'introduction de virus dans les composants électroniques, capables de perturber le matériel en cas de conflit.

**La Chine, l'un des rares pays à être capable de soutenir sa transition énergétique et numérique**

Une étude d'Olivier Vidal, chercheur au CNRS, chiffre les besoins exponentiels en métaux rares dans les années à venir. Or, les métaux rares n'existent pas en volume suffisant pour répondre longtemps à la demande. Guillaume Pitron dessine un scénario où le déni de la rareté de ces ressources, le manque d'infrastructures minières, le défi du taux de retour énergétique (c'est-à-dire le ratio entre l'énergie nécessaire à la production des métaux et celle que leur utilisation va générer, l'Eroi) pourraient bloquer la plupart des pays dans leur transition énergétique et numérique. La Chine cherche à étendre son monopole au contrôle planétaire de la production de métaux rares en organisant l'instabilité des cours pour empêcher le développement de mines concurrentes. Elle pourrait ainsi devenir l'un des rares pays à être capable de soutenir sa transition énergétique et numérique.

**Guillaume Pitron** fait un point sur l'immense potentiel en terres rares des mines françaises en sommeil depuis les années 1980 et souligne également l'incohérence des ONG écologistes qui dénoncent les conséquences, minières notamment, de la transition qu'elles promeuvent. Il **se fait lui-même l'avocat d'une « mine responsable chez nous » qui vaudra toujours mieux qu'une « mine irresponsable ailleurs ».**

Chaque fois qu'une ressource d'énergie a menacé de manquer, nous l'avons remplacée par une autre, sans jamais mener de réflexion sur nos modes de consommation : « Sans vouloir faire rimer sobriété avec décroissance, la meilleure énergie reste assurément celle que nous ne consommons pas. La conclusion, que Guillaume Pitron emprunte à Albert Einstein, va en effet plus loin qu'un constat amer : **« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré. »**

**VOIR REPORTERRE**

8 février 2018 / Maxime Lerolle (Reporterre) extrait

Celles qu'on appelle les « énergies citoyennes » ont du succès. « Les citoyens passent à l'acte ! » s'enthousiasme Michel Leclercq, président d'Énergie partagée. S'il attend une enquête statistique à venir avant de chiffrer le mouvement, l'homme souligne une dynamique en nette progression : « Depuis son lancement en 2010, notre association accompagne plus de 250 projets, qui impliquent de nombreuses personnes. En Bretagne, trois projets réunissent à eux seuls 1.800 membres. »

Le secret des énergies citoyennes ? L'appropriation des outils de production et de distribution par les citoyens, regroupés au sein de coopératives locales. Si ces dernières s'orientent le plus souvent vers les énergies photovoltaïque et éolienne, quelques-unes expérimentent des chaudières à biomasse et des microcentrales hydrauliques.

« Qu'implique la participation d'un acteur public dans un projet citoyen en matière de démocratie ? »  
 Mais voilà : l'enthousiasme est tel qu'il déborde les structures officielles. Sur la scène de l'auditorium de la Halle Pajol, des directeurs d'agences étatiques et des experts-techniciens ne lâchent pas le micro. Lorsque enfin, la salle obtient la parole, les récriminations fusent. « Je remarque qu'il n'y a aucune organisation citoyenne ici », s'insurge la première personne à prendre le micro. En dépit de la présence de Michel Leclercq et d'autres membres d'Énergie partagée, la méfiance persiste envers la Halle Pajol : « Ici, on est loin de la communication et de l'implication du public », s'exclame une autre. Enfin, un étudiant venu de Belgique met les mots sur le malaise : « Qu'implique la participation d'un acteur public dans un projet citoyen en matière de démocratie ? »

## Et chez nous des copains ont créé déjà :

### Enercit veut briller avec ses panneaux photovoltaïques

#### La société coopérative d'intérêt collectif va fêter sa 1re année

La démarche est avant tout écocitoyenne. En créant au printemps dernier la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Enercit, une dizaine de Tarn-et-Garonnais à l'initiative du projet a souhaité permettre aux citoyens de se réapproprier la transition énergétique dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. En clair, la volonté d'Enercit est de louer des toitures photovoltaïques à des particuliers, des collectivités territoriales ou des entreprises qui prendront pour ce faire 10 parts sociales de 100 € et recevront un loyer de 200 € par an. «La coopérative est ouverte à tous, et nous vous invitons à devenir sociétaire, même si vous n'êtes pas propriétaire de toiture, vous pourrez ainsi contribuer au développement des énergies renouvelables gérées par des citoyens, explique Jean-François Saint-Hilary, président de la SCIC. Enercit se charge de l'étude de faisabilité, du choix du matériel, de l'installation, de la maintenance, et reste propriétaire des panneaux photovoltaïques.» A ce jour, la société compte 117 sociétaires dont le Syndicat départemental d'énergie et devrait enregistrer dans les prochaines semaines l'adhésion de sa première collectivité avec la mairie de Lafrançaise.

#### Un appel lancé aux écocitoyens...

Dans son prévisionnel, Enercit table sur une production de 533.260 kWh d'ici fin 2020, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 215 foyers (hors chauffage). «Nos demandes de raccordement avancent bien. Le branchement est fait avec Enedis pour douze sites et on espère très vite revendre l'électricité produite au fournisseur Enercoop, précise Josiane Rosso, directrice générale de la SCIC. La coopérative est à lucrativité limitée, mais elle pourra néanmoins verser tous les ans des dividendes aux

sociétaires, sur décision de l'assemblée générale. Lorsqu'Enercit aura atteint son équilibre économique, nous souhaitons consacrer une grande partie de ses bénéfices au développement de la sobriété et de l'efficacité énergétique, et à la diversification des projets d'énergie renouvelable comme la création d'une petite centrale hydraulique ou une petite unité de biomasse voire du solaire thermique.» L'année 2018 sera marquée par l'inauguration du premier toit mais aussi par un besoin de croissance : la société espère d'ici deux ans atteindre les 400 adhérents. Une course à la taille essentielle pour consolider ses finances : la principale subvention versée par la région Occitanie est totalement conditionnée par l'apport citoyen en parts sociales, c'est le principe du 1 € région pour 1 € citoyen. L'appel est donc lancé à tous ceux qui ont l'âme (et la conviction) écocitoyenne...(article La Dépêche)  
**SCIC Enercit : 06 01 73 07 75 / 07 81 80 59 72 Courriel : enercit82@ntymail.com**

### ECPPG (Energie citoyenne Pays Portes de Gascogne)

**Bulletin d'adhésion = 10 €**

NOM/Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

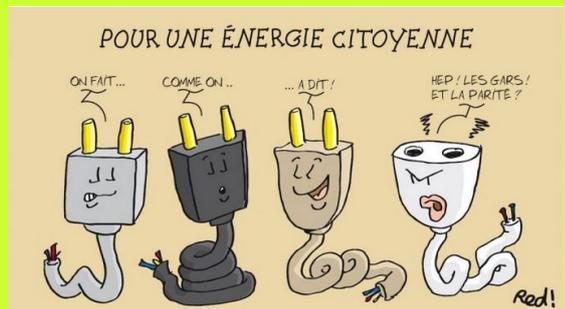
**À envoyer à :** Benoit POTEL      Au Poumaret      32480 BERRAC  
 Daniel BOUDIGUE      Larée      32130POLASTRON

**Et aussi !**

**Et bientôt : le samedi 10 mars 2018, 9H30 Villeneuve sur Lot , maison de la vie associative 3ème réunion du groupe de travail, PROJET CITOYENS 47 .**

#### Déjà ont été actés et parfois encore en débats les critères suivants :

- Critère des termes de définition de la structure : « La structure se propose d'intervenir sur l'équivalent territorial du département de Lot et Garonne. - Projets CITOYENS et COLLECTIFS - Production énergétique ALTERNATIVE et RENOVELABLE et projets en faveur d'économies d'énergies »
- Critère de pouvoir faire participer les collectivités, entreprises et individus
- Critère de pouvoir permettre d'amener le maximum de fonds
- Critère de conserver une image de coopérative et pas de « business »
- Critère de la rémunération des investissements citoyens pour attirer plus large que les déjà convaincus dans un contexte où de nombreuses plateformes de financement participatifs se développent
- Critère de capacité à réinvestir une partie des bénéfices dans de nouveaux projets
- Critère sur les aspects des technologies utilisées (pollution, recyclage, -cf Fermes de Figeac-)
- critère de soutien seulement à des « projet citoyenS », (cf <http://energie-partagee.org/les-projets/les-projets-citoyens/> pour exemple de définition)



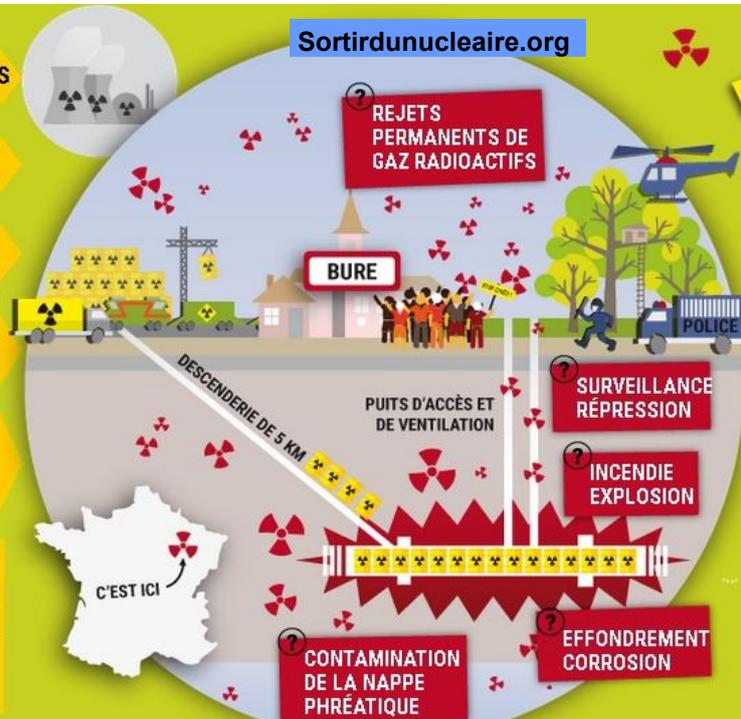
Reporterre est la source de pas mal d'articles transmis par D. Roussée et trouvé sur leur site : les soutenir est important :  
 Reporterrec/o La Ruche  
 24 Rue de l'Est  
 75020 Paris LEUR ASSOCIATION / La Pile-Peporterre  
 60 Rue des Vignoles 75020 Paris

**Le 10 mars SAS ou SCIC ???**

**CIGÉO : LES DATES CLÉS**

- 1) **1970 : DÉBUT DES CENTRALES**
- 2) **1980-1990 : PROSPECTION**  
Recherche d'un site d'enfouissement
- 3) **2000 : CHOIX DE BURE**
- 4) **2005-2013 : DÉBATS BIDONS**  
L'enfouissement est retenu
- 5) **2016 : DÉBUT DES TRAVAUX**  
L'Andra commence des travaux sans autorisation
- 6) **ET MAINTENANT ?**  
L'Andra continue ses prospections. Les militants sur place et partout en France sont déterminés, l'occupation et la bataille juridique se poursuivent !

Sortirdunucleaire.org



**CIGÉO : LES CHIFFRES CLÉS**

- 80 000 m<sup>3</sup> de DÉCHETS radioactifs les plus DANGEREUX
- 70 TCHERNOBYL
- 100 CONVOIS RADIOACTIFS par an
- 300 km DE GALERIES SOUTERRAINES À 500 m DE PROFONDEUR
- POUR UN COÛT EXORBITANT DE € 34,5 MILLIARDS D'EUROS

**1) Réseau citoyen mesures , 2 soirées ciné sont calées pour populariser son action en mars :**

- le 5 mars à **Beaumont de Lomagne (82)** à 21h avec le film *litaté* et la participation de Kolin Kobayashi

- le 24 mars dans le cadre du festival des Droits de l'H. aux **Montreux à 18h30 (Agen)**, *Welcome to Fukushima* d'Alain de Halleux avec Roland Desbordes comme intervenant.

**2) Stop Golfech et coordination antinuc du sud-ouest proposent un "anniv" Fukushima un peu anticipé : 4 MARS 2018**

\* 14h rassemblement devant la centrale de Golfech ; 3 thèmes :

- populariser le réseau citoyen de mesures (apportez vos radex)
- soutien à la lutte de Bure
- le point sur Fukushima

\* 16h ciné *Apollo* à **Valence d'Agen**, *litaté* et Kolin Kobayashi ;

**3) le 15 mars plusieurs assos présentent "la Bombe" aux Montreux d'Images à Agen à 20h30. Dominique Lalanne vient animer le débat**

4) **Juliette organise un « café thyroïde » à la brasserie " Au p'tit bonheur" le 3 mars 2018 de 15h à 18h (place du Pin).**

5) <http://collectifn47.free.fr/2017/sommaire2017.htm>

week end  
Collectif Transition  
47  
le 2 et 3 juin 2018



**Sommaire**

- p.2 Japon
- p.3 Golfech plainte et piscines
- p.4 Réseau citoyen et CASO
- p.5 Plainte pour mise en danger d'autrui—Civaux
- p.6 EDF, Etat, ASN fuite en avant
- p.7 idem et bidouillages des normes
- p.8 livre alarmant Tricastin et les autres

- p.9, 10,11,12 casse tête des déchets et répression à Bure
- p.13, 14 nucléaire militaire
- p.14et 15 libérer l'ONU du nucléaire
- p.16 Malvesi
- p.17 lutte des « Malades de la Thyroïde »
- p.18 métaux rares et transition
- P.19 projets citoyens

Un immense merci à ceux qui renouvellent abonnement et soutien, parfois très généreusement. Nous avons besoin de vous tous. Attention à notre nouvelle adresse : Stop Golfech-VSDNG 148 Rue Gérard Duvergé-47000 Agen. Envoi des articles à moniqueguittenit47@orange.fr ; prochain journal septembre 2018 ; désolé car pas eu de journal en sept.17, ennuis de santé ; l'abonnement est pour 2 n°s

**ABONNEMENT ANNUEL A STOP-GOLFECH:**

8€ et plus...

NOM \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
TEL \_\_\_\_\_

**COTISATION DE SOUTIEN A VSDNG:**

12€et plus...

NOM \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
TEL \_\_\_\_\_

**Stop Golfech**

Journal de la coordination antinucléaire Stop Golfech  
Dépôt légal : 20 Juin 1991  
Commission paritaire 0307 G 81372  
ISSN 1253-286X  
Imprimerie ICA Concept  
39-41 Avenue Jean Jaurès 47000 Agen  
Directeur de publication : William Soubiran  
Rédacteurs : A.Crouzet, M.Guittenit, M.St Aroman  
Pigiste : Ch. Guittenit  
Envoi : P.Habit, Ch.Lamas, A.Vérardo, J.Rosales, M.Prévoit, N.Dupouy  
Adresse du journal : VSDNG, Solidarite Inter Association  
148 rue Gérard Duvergé, 47000 Agen  
Tel 05 53 95 02 92 (Monique)